



F E D E C H O S E S

www.pressefederaliste.eu

... pour le fédéralisme, depuis 1973

Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

ERRATA

Nous prions nos lecteurs d'excuser
l'erreur de trimestre de parution
sur nos 3 précédents numéros

Editorial (P. 2)

**La crise de l'Etat national menace l'UE et mine la démocratie...
Quant à la France... et au monde... !**



**Non au Directoire Merkozy !
... pour un Gouvernement fédéral européen !**

« Une Europe unie... dans un monde uni » (UEF - Congrès de Montreux - 1947)

SOMMAIRE : Robert TOULEMON : Prise de pouvoir du couple franco-allemand et fausse solution // **Le Billet de Jean-Pierre GOUZY :** Merkozy Round et pacte budgétaire // **Il y a « 30 ans... » :** Bertrand SAINT-GAL : Pour les droits civiques des travailleurs immigrés // Henri PARATON : Sauver l'UE ! // Michel HERLAND : Des PIGS aux PIIFS // **FOCUS : Multiculturalité, minorités... jacobinisme, fédéralisme :** Catherine VIEILLEDENT : Multiculturalité et interculturalité au cœur de l'Europe // Nadia URBINATI : Immigration et une Europe qui s'égare // Paul ORIOL : Pour une Europe ouverte à tous les résidents // Gianpiero BORDINO : Différences et coexistence - Le défi d'un nouvel Etat multiculturel // Lucio LEVI : Gouvernance à plusieurs niveaux et fédéralisme // Immanuel WALLERSTEIN : La fin du Jacobinisme ? Minorités, Etat et violence // Alessandro BRESOLIN : Cette chemise verte qui fut noire // Joan Marc SIMON : Le fédéralisme et l'avenir de l'Espagne // Hazem HANAFI : Les minorités dans le monde arabe // **Occitania :** Lybie, une démocratie, oui, mais fédérale // **FED'ACTUALITE : Crise, Directoire Merkozy et gouvernance intergouvernementale versus gouvernement fédéral :** Bernard BARTHALAY : Il faudrait un Zola ! // Philippe HERZOG : Pour une issue fédérale à la crise // Groupe Spinelli : Contre la tentative de « coup des Chefs d'Etat » franco-allemand // Alfonso IOZZO : Pour un plan européen de développement durable // L'UE n'est pas une option, mais une nécessité ("Europe solidaire, Citoyens gagnants") // **Bibliographie :** Gérard Tautil : Robert Lafont et l'occitanisme politique (J-P GOUZY) // **Fédé-lettres // In Memoriam - Charles Favre**

Comme le souligne le sommaire de ce numéro : ...des réponses intergouvernementales impulsées par le *Directoire Merkozy* à la crise existentielle que connaît l'Union européenne (UE) ...à la question du vote des immigrés ou au respect des minorités...il existe un *continuum*, qui s'impose par sa cohérence.

La crise de l'Etat national menace l'UE...

et, comme en Hongrie, mine dangereusement la démocratie...

L'horizon ultime de la vie politique, et donc de la démocratie, reste au sein de l'UE, celui de l'Etat national. Il en sera ainsi tant que la Fédération européenne n'aura pas été créée entre les seuls pays et peuples qui l'auront décidé de manière démocratique.

Dans une Europe confédérale (ce qu'est l'UE), les Etats membres restent les maîtres du jeu et, surtout en période de crise, tendent à se replier chacun sur soi, en s'asseyant, ou en s'essuyant les pieds, sur les embryons de fédéralisme que sont la Commission et le Parlement européen (PE) pourtant devenu depuis son élection au suffrage universel direct le seul représentant légitime du *Peuple européen*. Que les Etats-nations européens soient de plus en plus incapables d'assurer seuls, et chacun pour soi, l'avenir harmonieux de leur population n'y change rien et, comme l'affirmait déjà Altiero Spinelli au milieu des années 1950 (dans son *Projet de Manifeste des Fédéralistes européens*, prochainement réédité avec l'aide de Presse fédéraliste) les rend seulement toujours plus illégitimes comme il rend le cadre national toujours plus explosif et réactionnaire.

Ipsa facto, dans l'UE confédérale quand il s'agit, face à la débâcle financière et pour assurer la survie de l'euro, d'adopter d'indispensables (mais insuffisantes) mesures telles que de déléguer des éléments de souveraineté (par exemple en matière de contrôle des budgets nationaux), il est inconcevable que ces décisions ne soient pas étroitement phagocytées par le Conseil européen..., la somme de ces mêmes souverainetés nationales. On peut aisément imaginer l'efficacité d'un tel mécanisme ! Les marchés financiers, et autres *traders*, pour critiquables qu'ils soient, ne manquent pas du reste de s'en gausser... et d'en profiter. Les spéculateurs auraient tort de s'en priver et sont devenus membres à part entière des «profiteurs des souverainetés nationales» dénoncés par Spinelli... Les citoyens et les peuples européens, le *Peuple européen*, étant de plus en plus ravalés au rang de dindon de la farce.

L'architecture inachevée de l'UE reposait jusque là surtout sur la Commission, censée représenter l'intérêt commun de l'UE, et sur le Parlement, représentant le *Peuple européen*. Malheureusement le mode d'élection boiteux et toujours strictement national du PE rend les élus européens (MPE) étroitement dépendants des partis nationaux et des classes politiques nationales ce qui peut expliquer leur manque de pugnacité face au Conseil. D'où l'importance de faire surgir au sein du PE un «Spinelli collectif» dont nous souhaitons que le Groupe Spinelli tienne le rôle, mais aussi l'urgence, déjà soulignée, de modifier le mode de scrutin des élections européennes pour l'échéance électorale de 2014 en créant comme l'a proposé le MPE britannique, Andrew Duff, par ailleurs Président de l'UEF, une ébauche de «circonscription européenne» pour (au moins) une partie des sièges.

C'est aujourd'hui l'ensemble de l'architecture de l'UE qu'il faut revoir par un indispensable saut fédéral. Sans se laisser arrêter par les Etats qui le refuseraient et, donc, quitte à en abandonner certains en chemin.

Quant à la France... et au monde...

2012 verra aussi une élection locale, en France, celle du Président de la République, institution qui constitue la quintessence et la clef de voûte de la V^e République, plus encore (depuis Sarkozy) que les précédentes : jacobine et bureaucratique. Il semble, dès aujourd'hui, que cette élection doive se dérouler sous les auspices du populisme sécuritaire, du nationalisme protectionniste et anti-multiculturel, thèmes qui feront l'objet de surenchères à droite comme, malheureusement, à gauche. Que peut-on, en fait, attendre d'autre d'un cadre national incapable de résoudre les problèmes économiques ou politiques et de viser autre chose que sa perpétuation, comme le démontrent les tentatives désespérées de *Merkozy* et de leurs complices, pour résoudre la crise de l'UE par l'addition des souverainetés nationales... afin d'éviter de les déléguer au niveau européen dans un cadre fédéral.

Bref, si le processus d'intégration européenne reste le processus de dépassement des Etats nationaux le plus avancé dans le monde, l'exemple que donne aujourd'hui l'UE au reste du monde est un bien mauvais exemple !

Ce n'est pas une raison pour les Fédéralistes d'abandonner le combat ni pour réduire leur ambition : créer sur la ruine du système des Etats nationaux un nouvel ordre mondial juste et démocratique.

Prise de pouvoir du couple franco-allemand... et fausse solution

Robert Toulemon

Auteur du livre *Aimer l'Europe* (Extrait de son blog)

La prise de pouvoir du couple germano-français au détriment des processus institutionnels communautaires peut paraître plus efficace. Elle n'est en fait qu'un palliatif à l'absence d'autorité exécutive européenne légitimée par les peuples. C'est cette absence qui est à l'origine de la méfiance persistante des marchés. La mise en commun des monnaies ne sera définitive que le jour où elle s'appuiera sur un minimum de structures fédérales : un budget alimenté par des impôts fédéraux dont la taxe sur les transactions financières, une agence émettant des emprunts au nom de l'Europe en vue de stimuler la croissance et l'emploi. Tant que ces progrès n'auront pas été accomplis, une lourde menace continuera de peser sur l'acquis européen (...)

Merkozy Round et pacte budgétaire

Dos au mur, à l'instigation du couple Merkozy, vingt-six des vingt-sept gouvernements de l'Union européenne (UE) ont, en principe, convenu, le 9 décembre 2011, d'arrêter les grandes lignes d'un pacte budgétaire destiné à combler l'une des lacunes les plus criantes du Traité de Maastricht à l'origine de l'Union monétaire et d'un faux semblant d'Union économique, comme la crise sans précédent du système financier mondial depuis les années 1930 vient d'en administrer la preuve.

Seule la Grande-Bretagne s'incarnant à merveille dans la personnalité «eurosceptique pragmatique» de son Premier ministre, David Cameron, s'est auto-exclue de tout nouvel engagement, les intérêts de la *City* primant ceux du Continent, aux yeux des *Tories* europhobes.

Hors zone euro, Cameron n'entend pas pour autant sortir de l'UE elle-même, estimant que la meilleure manière de défendre les intérêts de Sa Majesté britannique, reste encore d'en influencer le cours de l'intérieur. C'est pourquoi, l'article de «la une» du journal *Le Monde* en date du 10 décembre, intitulé «l'Europe à 27, c'est fini» ne nous paraît pas refléter la réalité, même si la stratégie *cameronesque* qui vient d'échouer au terme d'une «*great night for Europe*» est de nature à isoler les Britanniques plutôt que l'inverse. Les États de l'Union, pour certains d'entre eux avec des réserves, et à la notable exception du Royaume uni ont, en effet, partagé largement l'approche franco-allemande telle qu'elle s'est profilée depuis la rencontre Merkel/Sarkozy en août dernier à l'Élysée, puis confirmée progressivement au cours des mois d'octobre et novembre, de Berlin à Bruxelles, avant d'aboutir au Conseil européen début décembre. C'est ce que j'appelle le «*Merkozy Round*».

Du charabia diplomatique qui a conclu ce dernier marathon nocturne, tentons d'extraire et de retenir les dispositions essentielles. A savoir :

- le Pacte budgétaire devrait désormais dépendre de «sanctions automatiques» contre tout État de l'Eurozone dont les déficits publics dépasseraient 3 % du PIB. La majorité qualifiée deviendrait nécessaire pour s'y opposer ;
- les déficits dits «structurels» ne pourront plus excéder la barre de 0,5 % du PIB. La Cour de justice européenne vérifiera la transposition de cette «règle d'or» dans les diverses panoplies constitutionnelles des partenaires de l'Euro ;
- des eurosommets intergouvernementaux seront organisés au moins deux fois l'an pour «activer la gouvernance» (*sic*). En temps de crise, la périodicité pourra être accélérée ;
- le Traité instituant en juillet 2010 un Mécanisme européen de stabilité (MES) sera mis en œuvre avec une année d'avance (juillet 2012 au lieu de juillet 2013). Sa dotation prévue initialement à hauteur de 500 milliards d'euros pourrait être réévaluée en mars prochain. Une procédure d'urgence permettra l'introduction d'une majorité qualifiée de 85 % dès lors que la viabilité de la zone paraîtrait menacée. Au passage, notez que ce dispositif n'empêchera pas les «grands» États (Allemagne, France, Italie) de conserver un droit de veto de fait ;

- enfin, pour amadouer les marchés, le secteur privé (banques, assurances) ne sera plus «mis à contribution» contre son gré, comme ce fut le cas pour la Grèce.

Les résultats de l'exercice sont loin d'être sans signification, s'il s'agit de parer au plus pressé. Nulle part, évidemment, il n'est question d'Europe fédérale. Pour le Président français, répondant aux journalistes, le dernier sommet représente néanmoins «une étape décisive de la construction européenne». En fait, il consacre surtout, une fois de plus, l'obsession de toujours des gouvernements de la V^{ème} République : pérenniser la primauté des prérogatives des exécutifs nationaux par rapport aux institutions communautaires, même si la Commission a le devoir de faire prévaloir «l'intérêt commun» et si la Banque Centrale est statutairement «indépendante». Sarkozy bombe le torse quand, à propos du Pacte budgétaire, il déclare à ses *interviewers*, avec une eurodélectation évidente, que «pas un seul domaine nouveau de compétence ne sera transféré à une quelconque autorité supranationale». Par ailleurs, il ne souffle mot du Parlement européen et du rôle que celui-ci devrait pouvoir jouer en la circonstance. Tout ceci, à la veille des débats qui vont s'engager en France en vue des élections présidentielles, est évidemment de bonne guerre. Face à ses compétiteurs, le Président sortant se présente comme le champion de la souveraineté nationale...

Reste l'essentiel : le problème de la dette qui demeure entier, alors que l'activité ne cesse de ralentir et le chômage d'augmenter ; le refus de la BCE d'acheter «massivement» de la dette publique, confirmé par son nouveau patron, Mario Draghi, le 8 décembre ; le renvoi à plus tard (aux calendes grecques, serait-on tenté de dire) des projets de taxation financière ; idem en ce qui concerne le recours aux «*eurobonds*», c'est-à-dire à une mutualisation ciblée de la dette, même si on nous assure que ce projet n'est pas totalement abandonné à terme. Quant à la «force de frappe» de 1.000 milliards d'euros dont on nous disait, voici moins de deux mois encore, qu'elle pourrait être mise à la disposition de l'actuel Fonds européen de sauvetage (F.E.S.F.) dépourvu en l'état d'une capacité suffisante pour porter secours à un pays de la taille de l'Italie ou de l'Espagne, on n'en a plus guère entendu parler. Et pour cause : les principaux pays émergents réunis au début de novembre dernier à Cannes de concert avec les États-Unis, le Canada, le Japon etc... n'ont pas répondu jusqu'ici aux appels de pieds appuyés dont ils étaient l'objet de la part de leur président en exercice, Nicolas Sarkozy. Bref, nous voulons croire que le nouveau Pacte budgétaire permettra à la zone euro et, au-delà, à la construction européenne elle-même de reprendre son souffle. Mais nous sommes loin d'en être vraiment convaincus, d'autant que la Commission, gardienne des Traités, a émis dès le 12 décembre de sérieuses réserves juridiques à l'égard du processus engagé et que David Cameron prépare une contre-attaque politique dont l'utilisation des institutions communautaires deviendrait l'enjeu.

C'est pourquoi, nous nous refusons, une fois encore, à prendre des vessies pour des lanternes.

Pour les droits civiques des travailleurs immigrés

Bertrand Saint-Gal de Pons

Extraits d'un rapport présenté au Congrès de la JEF France, Lyon, septembre 1975 - Adopté à l'unanimité

Les Jeunes fédéralistes européens avaient déjà fait campagne contre le service militaire à circonscription universelle obligatoire. Il a paru utile de se lancer dans une direction nouvelle, mais toujours pour la même cause... et la bonne cause. Le thème que nous vous proposons est «les droits sociaux, civiques et politiques des travailleurs immigrés».

Il s'agit de combattre par ce nouveau biais le nationalisme (le racisme...), le «tout dans la nation, rien en dehors» (qui exclut les non nationaux). La conception nationale de la dignité et de la responsabilité, du pouvoir et des libertés, qui fait que celui qui n'est pas bleu-blanc-rouge est à part dans notre douce France..., et c'est pareil pour les autres pays de la Communauté européenne.

Le partage international équitable du travail n'existe pas. En attendant ces beaux jours, les pays industriels, notamment ceux de la CEE, doivent en grande partie leur prodigieuse croissance industrielle des années 60, à une main-d'oeuvre immigrée. Ces pays s'adaptent tant bien que mal à la crise actuelle grâce à la mobilité de cette même main-d'oeuvre («que l'on jette après usage»).

En 1961, la CEE (6 pays) comptait 1.700.000 travailleurs migrants, en 1973 (9 pays) elle en compte 6 millions, ce qui fait 11 millions de migrants étrangers avec leurs familles dont 75 % d'étrangers «extracommunautaires».

En France, au 1^{er} janvier 1974, les travailleurs migrants étaient 1.900.000, soit 8 % de la population active et représentaient avec leurs familles 4 millions de résidents, soit 7,7 % de la population totale.

On connaît par l'actualité les manifestations les plus spectaculaires que peuvent provoquer le racisme, la discrimination linguistique ou sociale, la pauvreté sous toutes ses formes, l'insécurité, la clandestinité... Tous ces éléments sont liés à la situation du migrant étranger.

Mais si cette société à part constitue une multitude de citoyens de «seconde zone», irresponsables, en «transit» prolongé sur le sol français, c'est parce qu'ils sont majeurs devant la loi pénale et mineurs devant la loi politique et sociale. Prenons le cas français sachant qu'il est similaire à celui des autres pays de la CEE : c'est la nationalité qui classe son homme et l'absence de cette nationalité qui décline.

Travailleur français

La nationalité française donne au travailleur la possibilité, à certaines conditions d'exercer des droits dans l'Etat et dans l'entreprise.

- dans l'Etat, le Français, travailleur ou non, peut voter aux élections municipales, cantonales, législatives, présidentielles et être élu ;

- dans l'entreprise, le travailleur français peut élire le délégué du personnel ou les membres du comité d'entreprise, il peut élire le délégué syndical, le conseiller au conseil des

prud'hommes ou se présenter à ces diverses élections.

Le travailleur français participe à la production nationale. Il touche un salaire et il paie son impôt. Il bénéficie également de la législation sociale et est soumis au droit pénal. Il en va de même pour son collègue (camarade) qui n'a pas la nationalité française.

Travailleur immigré

Pourtant, à cause de cette qualité de travailleur étranger, il a un statut spécial pour ses droits à l'égard de l'Etat et de l'entreprise :

- à l'égard de l'Etat, il subit son côté répressif, profite dans certaines conditions de sa législation sociale ; mais il est menacé en permanence dans ses libertés publiques au moins par une mesure d'expulsion, d'extradition ou d'assignation. Et il n'a aucun droit civique, ni celui de voter, ni celui de se faire élire à quelque niveau de l'Etat que ce soit.

- dans l'entreprise, le travailleur étranger comme le national peut élire ou être élu dans les élections au comité d'entreprise ou dans celles pour les délégués du personnel. Pour l'élection du délégué syndical apparaît une nouvelle ségrégation. Les travailleurs communautaires sont habilités, tandis que les non communautaires ne peuvent pas participer à ces élections. Mais aucun travailleur étranger, qu'il soit communautaire ou non communautaire, n'a le droit d'être administrateur syndical.

Les législations nationales sont discriminatoires, pas le PNB. Les législations nationales sont dépassées par le volume de la circulation des hommes. Les démocraties, pour mériter encore ce nom, doivent aller au-delà du critère de souveraineté nationale, de nationalité (battu en brèche depuis l'invention de la machine à vapeur)...

L'idéal, et j'insiste sur ce côté idéal, car sa réalisation rencontrerait des difficultés énormes (conventions bilatérales, frontaliers, identité européenne...), l'idéal serait l'accession des travailleurs migrants aux droits politiques par la réalisation d'un statut unique des travailleurs migrants qu'ils soient ou non communautaires pourvu qu'ils soient dans la Communauté (...)

« Faites comme eux, abonnez vous ! »



Sauver l'Union européenne !

Henri Paraton

**Membre du groupe Construction européenne de
Attac Rhône - S'exprime ici à titre personnel**

Il est préférable de parler de l'Union européenne (UE), plutôt que de l'Europe, car leurs périmètres sont différents.

Tout d'abord une remarque : de même que les Français accusaient l'euro d'être trop fort pour leur permettre d'exporter, alors qu'Allemands et Néerlandais y arrivaient (pourquoi?), nous accusons maintenant les agences de notation d'être à l'origine de tous nos maux !

**Comme diraient nos amis anglo-saxons
«don't shoot the messenger!»**

Même si nous pouvons leur reprocher d'appartenir à des groupes financiers qui se sont servis des agences de notation pour nous «fourguer» leurs «*subprimes*» en faisant croire que c'était aussi bon que des emprunts d'Etat (dettes souveraines), leurs notations actuelles de la situation financière de nos pays ne semblent pas déplacées.

En fait la situation de la France et celle des pays européens dont la notation a été dégradée est grave, voire catastrophique, et ce n'est pas en cassant le thermomètre que nous ferons baisser la température.

Quelles sont les causes de cette situation ?

Elles sont multiples, parmi celles-ci nous pouvons citer :

- baisse des impôts des citoyens les plus riches ;
- crise de solvabilité des fonds de pension ;
- extrême diversité des situations des Etats-membres de la zone euro ;
- laxisme des divers gouvernements concernés, y compris des gouvernements français et allemand (épisode peu reluisant de la mise entre parenthèses des accords de Maastricht, en 2005) ;
- crise des prêts hypothécaires («*subprimes*»), provoquée par la guerre en Afghanistan et en Irak ;
- construction inachevée de la zone euro.

La baisse des impôts des citoyens les plus riches

Cette politique, issue de la pensée libérale, développée par Milton Friedman, et mise en œuvre par le Président Reagan, aux Etats-Unis, et le Premier Ministre britannique, Margaret Thatcher, a été initiée, en France, sous la Présidence de Jacques Chirac, et a connu des sommets avec la Présidence de Nicolas Sarkozy.

C'est à qui endettera le plus et le plus vite la France.

Il est vrai qu'en période faste, la gauche, au début des années 2000, a donné le mauvais exemple en compensant par des baisses d'impôts, les déficits moindres que prévus, sous la pression de la droite qui criait : «la cagnotte, la cagnotte».

Toujours est-il qu'avec la baisse des taux d'imposition des plus riches, leur bouclier fiscal (porté de 60 à 50 %, en 2007) et la multiplication des niches fiscales, en leur

faveur, toutes ces mesures ont contribué à creuser le déficit de l'Etat et de la Sécurité sociale (SS) et à accroître, de façon catastrophique, l'endettement de la France qui est très supérieur à celui de l'Espagne, pays actuellement attaqué.

De 2007 à 2012, l'endettement de la France augmenterait de plus de 500 milliards d'euros (82 % de notre PIB, à fin 2010), quand celui de l'Espagne n'atteindra 77,4 %, qu'en 2016.

Le développement rapide du chômage, dû aux mesures d'austérité, qui ne peut qu'aggraver les déficits des comptes de la SS et de l'Etat.

Dans le même temps les statistiques semblent indiquer que les ménages les plus riches continuent de s'enrichir et le gouvernement, qui a décidé de faire donner des «cours de morale» à l'école, ne semble pas désireux de mettre sérieusement à contribution ceux qui pourraient aider la France à se désendetter.

La crise de solvabilité des fonds de pension

Enivrés par la hausse permanente de 10 % par an des valeurs boursières, jusqu'au début des années 2000, les dirigeants des fonds de pension anglo-saxons se sont gavés de «bonus» et ont généreusement distribué des dividendes plus que confortables à leurs actionnaires.

La crise des *NTIC* (*dot.com*) qui a fait chuter les Bourses de 50 %, en septembre 2000, a entraîné la quasi insolvabilité des fonds de pension anglo-saxons.

Une fois la chute survenue la question pour eux était : comment faire face à leurs obligations vis-à-vis de leurs souscripteurs ?

Les capitaux restants ne le leur permettaient plus. Il fallait donc pressurer les entreprises dont ils détenaient des actions, pour leur faire «cracher» 15 à 20 % de dividende.

Cela a provoqué des vagues de licenciements avec pour objectif de réduire les frais de personnel afin d'accroître les résultats. L'effet secondaire de ces licenciements fut l'accroissement de la charge de travail des salariés encore en place qui purent faire des heures supplémentaires, pour partie, mais surtout subirent des cadences infernales qui se traduisirent, entre autres, par des suicides.

Et puis la crise des «*subprimes*», en 2008, a fait chuter les valeurs mobilières, remettant, à nouveau, en question la solvabilité des fonds de pension, problème que les promoteurs de ces retraites par capitalisation évitent d'évoquer.

Que font les gouvernements pour aider les fonds de pension ? Ils décrètent que le système de retraite actuel (qu'il soit par capitalisation ou répartition) n'est plus viable, nous sommes priés de les croire, et qu'il convient de retarder l'âge de départ à la retraite.

Cela accroît les résultats des entreprises et laisse plus de temps aux fonds de pension pour essayer de retrouver une certaine solvabilité, d'autant qu'entre temps ils sont passés des «**prestations définies**» (les futurs retraités savent ce qu'ils vont gagner et le fonds de pension est responsable), aux «**cotisations définies**» (le fonds de pension n'est aucunement responsable du résultat et le futur retraité ne sait absolument pas ce qu'il va percevoir).

Mais en ce qui concerne les retraites par répartition, sa

viabilité dépend de la démographie (elle est bonne en France), de la durée de vie de la population concernée (elle est supposée s'accroître de façon importante en France, mais ces «projections» devraient être révisées tous les 5 ans pour être valables), du niveau de chômage / activité (la remontée catastrophique du chômage, en France qui revient à 10 %, niveau atteint en 2000, quand le Président de la République, Jacques Chirac décida de supprimer le service militaire, renvoyant plus de 300.000 jeunes dans leurs foyers) et du montant des cotisations versées (rôle néfaste des suppressions de cotisations sur les heures supplémentaires; l'Etat a-t-il les moyens de les compenser ?).

L'extrême diversité des situations des Etats-membres de la zone euro

Si l'Allemagne et les Pays-Bas exportent massivement et ont un excédent commercial très important, que ce soit avec leurs partenaires de l'UE ou avec le reste du monde, d'autres pays, comme la France, l'Espagne, l'Italie et la Grèce ont des déficits excessifs de leurs balances commerciales, tant vis-à-vis des autres pays de l'UE que vis-à-vis du reste du monde.

L'Allemagne a basé son économie sur les machines-outils et l'industrie mécanique de façon plus générale ; les Pays-bas sont plutôt dans le négoce et la transformation des produits agricoles ; la Grèce travaille dans le tourisme ; la France essaie de faire un peu de tout : tourisme, agro-alimentaire, agriculture, automobile, aviation, électronucléaire ; mais sans être considérée comme la meilleure dans aucun de ces domaines.

Leurs organisations sociales : poids et rôle des organisations syndicales, et leurs politiques économiques et sociales sont très différentes.

C'était ce que craignaient les signataires du Traité de Rome de 1957 qui, entre autres, dans l'article 3 g) demandaient «l'application de procédures permettant de coordonner les politiques économiques des Etats membres et de parer aux déséquilibres dans leurs balances des paiements» et h) : «le rapprochement des législations nationales dans la mesure nécessaire au fonctionnement du marché commun».

Le laxisme des gouvernements

En 2005, en dehors de toute crise européenne ou autre, les gouvernements français et allemand ont refusé l'application, à leur encontre, des sanctions prévues par le Traité de Maastricht pour les pays qui ne respectaient pas les critères et, plus spécialement les 3 % maximum de déficit budgétaire (Etat et SS ensemble).

Ceux-là même qui en période favorable ne respectaient pas le critère de 3 %, voudraient le porter à 0 % même en période de crise...

Par ailleurs tout se passe comme si, au lieu de gouverner, dans l'intérêt de tous leurs concitoyens, les gouvernements et, singulièrement, le gouvernement français, se faisaient dicter leur politique par les milieux d'affaires, en général, et financiers, en particulier.

«Gouverner, c'est prévoir», dit-on, en l'occurrence, non seulement le gouvernement français n'a rien prévu, mais il a laissé faire, ce qui est très «libéral», mais aussi une

preuve flagrante d'incompétence, car réagir à chaud, une fois dans la crise, s'avère difficile, surtout si l'on doit obtenir l'aval de 16 ou 26 autres pays.

A moins, comme diraient les cyniques qu'il ait volontairement laissé se dégrader la situation pour pouvoir «sauver la France» en vendant les «bijoux de famille», en l'occurrence les services publics.

La crise des prêts hypothécaires (subprimes)

Nombre de ménages américains empruntaient à taux variable, avec une hypothèque, pour l'achat de leur maison et de nombreux autres objets : électroménager, voiture,... les taux d'intérêt, étaient très bas, aux Etats-Unis, en 2000.

La guerre d'Irak, qui a suivi celle d'Afghanistan, provoquée par les attentats du 11 septembre 2001, si elle a enrichi certains Américains, entre autres les actionnaires d'Halliburton, a ruiné les Etats-Unis.

Du coup, le dollar s'est mis à se dévaluer par rapport aux autres devises, rendant excessivement coûteux les échanges des Etats-Unis avec le reste du monde.

La Réserve fédérale a relevé les taux d'intérêt et les Américains, dont les taux d'intérêt étaient indexés à ceux-ci, se retrouvèrent excessivement endettés et en faillite. Et c'est ainsi que des millions de ménages ont vu leur maison saisie et se sont retrouvés à la rue.

Cela aurait pu rester un problème américain si des banques européennes ne s'étaient trouvées, elles aussi, à prêter sur le marché immobilier américain et si les banques, de toutes nationalités, n'avaient cherché à faire passer par la «titrisation» le «mistigri» aux acheteurs de valeurs mobilières, entre autres, européens, à qui les **agences de notation** ont garanti la qualité de ces investissements qui, à l'usage, se sont avérés «pourris» (*junk bonds*).

La construction inachevée de la zone euro

Jacques Delors et les concepteurs de l'euro pensaient que les critères de Maastricht: 3 % maximum de déficit et endettement maximum de 60 % du PIB étaient nécessaires, mais pas suffisants. Il fallait aussi un gouvernement fédéral et une politique économique commune avec convergence des critères sociaux.

Réunis au sein d'un même Etat (fédéral), ces pays, si divers, pourraient se compléter et une politique économique et financière adaptée leur permettre de vivre ensemble, dans de bonnes conditions, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Les dirigeants des divers pays membres de l'UE ont failli à la tâche que leur avait confiée le Traité de Rome de 1957.

En effet son article 2 stipule : «La Communauté a pour mission, par l'établissement d'un marché commun et par le rapprochement progressif des politiques économiques des Etats membres, de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie et des relations plus étroites entre les Etats qu'elle réunit».

En conclusion

Nous pouvons dire que le changement d'orientation de l'UE, par rapport au Traité de Rome de 1957, est une catastrophe pour les peuples des pays membres. Les principes énoncés aussi bien par le Projet de Traité constitutionnel que par le Traité de Lisbonne sont des leures.

Par exemple le principe de «*concurrence libre et non faussée*», qui revient comme un «*leitmotiv*» est bafoué quand le gouvernement français et l'organisme de régulation exigent qu'en France EDF vende, à perte, son électricité à des sociétés commerciales pour leur permettre de concurrencer le fournisseur historique.

Pourquoi ces sociétés ne vendent-elles pas soit ce qu'elles produisent (mais peut-être ne produisent-elles rien ?) soit ce qu'elles achètent, sur le marché, au prix du marché ?

De même le gouvernement français force la SNCF à abandonner ses créneaux les plus chargés au profit de la concurrence. Vous avez dit concurrence ?

Par ailleurs nous pouvons lire dans l'hebdomadaire libéral britannique *The Economist* que le Premier Ministre britannique David Cameron se prépare à subventionner la réindustrialisation des îles britanniques (la dévaluation de la livre sterling, par rapport à l'Euro ne leur suffit plus). Mieux encore, le Royaume-uni et *The Economist* s'opposent à la mise en place de règles de concurrence, par la Commission de Bruxelles, entre les Bourses européennes, c'est-à-dire entre la City et Francfort... Qui disait que les Britanniques étaient les défenseurs du libéralisme économique et de la «*concurrence libre et non faussée*» ?

**Et si, pour sauver l'Union européenne,
nous commençons par appliquer
les principes du Traité de Rome de 1957 ?**

La zone euro : des Piigs aux Piifs

Michel Herland

Professeur de sciences économiques à l'Université des Antilles et de la Guyane. Directeur adjoint du Centre de recherches sur l'insularité et la mondialisation (Martinique). Membre du Centre d'économie et de finances internationales (Aix-en-Provence - CNRS et Université de la Méditerranée)

Bien que la situation de la zone euro soit particulièrement instable, ce qui complique la tâche du commentateur, il est quand même possible de s'entendre sur quelques constats.

L'unification monétaire de l'Europe en l'absence d'une véritable structure étatique européenne était en tout état de cause risquée ; elle le devenait encore davantage à partir du moment où l'euro s'installait durablement comme une monnaie «forte».

Commençons par le premier point. Les unions monétaires interétatiques ont toujours échoué. Voir par exemple l'Union latine... Par contre, lorsqu'une fédération se constitue, elle adopte tout naturellement une monnaie unique qui devient pour elle un attribut parmi d'autres de

sa souveraineté. La différence entre l'union monétaire interétatique et la fédération tient à l'existence d'un exécutif fédéral et d'autres institutions non étatiques pourvues de ressources propres (impôts, cotisations sociales) en provenance de toute la fédération et qui sont dépensées dans toute la fédération. Ce double flux de recettes et de dépenses a pour effet de redistribuer les ressources entre les collectivités composantes. Par exemple si l'un d'elle est affectée par la récession et le chômage, elle versera moins d'impôts et de cotisation sociales à la fédération dont elle recevra par contre des transferts plus importants (subventions diverses, indemnités versées aux chômeurs, etc.). Inversement, une collectivité composante prospère versera au niveau fédéral davantage qu'elle n'en reçoit. Ces transferts, appelés stabilisateurs automatiques par les économistes, jouent un rôle essentiel pour aider les collectivités en difficultés. Ils leur permettent de dépenser plus qu'elles ne gagnent -ce qui est nécessaire aussi bien pour stabiliser le niveau de vie que pour relancer l'économie- sans avoir obligatoirement besoin de s'endetter. Il est au demeurant possible -et sans doute souhaitable- que la fédération décide de limiter la capacité d'endettement des collectivités membres ou des organismes sociaux. Une interdiction pure et simple pour les collectivités composantes ne serait cependant pas opportune, la variation de la dette restant l'un des instruments sur lesquels peut jouer une collectivité en décalage conjoncturel par rapport au reste de la fédération pour modifier sa situation.

En tout état de cause l'arme budgétaire doit être maniée avec précaution. Dans une fédération où les capitaux se déplacent librement, les taux d'imposition du capital ne peuvent guère se différencier d'une composante à l'autre, à moins d'avoir de très bonnes raisons pour accepter la concurrence fiscale. On peut ainsi imaginer qu'une région particulièrement déprimée soit autorisée à pratiquer des taux d'imposition nettement inférieurs à ceux du reste de la fédération, à condition que ce soit pour une durée limitée.

Il manque à la zone euro, qui demeure pour l'essentiel une construction interétatique, aussi bien l'Etat fédéral et ses stabilisateurs que les règles limitant la dérive budgétaire des Etats membres. La crise interne dont nous observons tous les jours les nouvelles péripéties n'a pas d'autre explication. Certes des garde-fous étaient prévus : le déficit budgétaire annuel de chaque Etat membre devait rester inférieur à 3 % du PIB et l'endettement cumulé ne pas dépasser 60 % de ce même PIB. On sait ce qu'il en est advenu ! C'est que, dans une organisation confédérale, chacun fait ce qu'il veut. Sans s'appesantir sur le cas de la Grèce dont le déficit s'établit à 10 % et la dette à 165 % du PIB, les chiffres correspondants, pour la France, atteignent presque 6 % et 90 %, bien loin donc des critères de Maastricht. Le budget voté pour 2011 est tout à fait symptomatique, à cet égard : «l'impasse» budgétaire s'élève à 90 milliards sur des dépenses totales de 360 milliards. Vous avez bien lu : les recettes normales (impôts et taxes, soit 270 milliards) ne représentent que les trois quarts des dépenses. L'Etat français finance le quart de ses dépenses par l'endettement ! Ce chiffre mesure l'ampleur de l'effort à accomplir pour supprimer le déficit : réduire d'un quart

les dépenses ou augmenter d'un tiers les recettes fiscales¹.

Un tel effort, on ne voit pas que le Président français actuel en soit capable, et encore moins son *challenger* de gauche. Au demeurant, comme le montre l'exemple grec, adopter aujourd'hui une politique de rigueur, alors que la récession est à notre porte, a toutes les chances d'aboutir à un résultat inverse de celui souhaité, c'est-à-dire d'alourdir le déficit (par baisse des rentrées d'impôts, puisque celles-ci dépendent du niveau d'activité) au lieu de l'alléger.

Il ne faut donc pas s'attendre à ce que l'endettement de la France se réduise suffisamment pour rassurer les marchés : la perte du «triple A» paraît programmée. Les rododromes présidentielles n'y changeront rien. Des années de laxisme budgétaire, y compris dans les périodes de croissance où l'on aurait pu redresser la barre, finissent toujours par se payer d'une manière ou d'une autre !

On a beaucoup glosé, avec quelques ricanements -en particulier du côté français-, sur les «PIIGS», ces pays fragilisés par un endettement excessif (Portugal, Irlande, Italie, Grèce et Espagne (*Spain*)). Au point où nous en sommes rendus, il est permis de douter que la Grèce -en dépit de ses efforts, et malgré l'aide apportée par les autres pays européens et le FMI- puisse demeurer encore très longtemps dans la zone euro. Par contre, il est plus que vraisemblable que la France basculera sous peu dans le camp des pays considérés comme critiques. Exit donc la Grèce et les «PIIGS» et bienvenue à la France au sein des «PIIFS» !

Pour ceux qui pourraient en douter, le *spread* (écart) des taux entre les emprunts (à dix ans) du gouvernement français et du gouvernement allemand atteint désormais 1,25 %. C'est certes moins que pour la Grèce (plus de 20 %) ou même l'Italie (4,5 %) mais ce n'est que le début d'un processus qui semble inéluctable. Or, faut-il le rappeler, chaque fois que le taux auquel un gouvernement s'endette augmente, cela creuse mécaniquement son déficit (en ce qui concerne la France, 1 point de taux d'intérêt supplémentaire entraîne une charge supplémentaire de 15 milliards d'euros).

Quelles sont alors les perspectives de la zone euro ? Face à l'urgence on peut rêver que les pays membres, enfin convaincus que les seules unions monétaires stables s'inscrivent dans un cadre fédéral, décident la transformation de la zone euro en une fédération. Hélas, nul ne croit sérieusement à une telle éventualité, même si elle comblerait d'aise, évidemment, les lecteurs de *Fédéchoses*.

Dans un numéro récent du journal *Libération* (4 novembre 2011), un certain Pierre Haroche, présenté comme doctorant en science politique, propose un scénario différent. Selon lui, la construction européenne n'est pas la réalisation progressive d'un idéal qui serait porté par une élite volontariste. Tout au contraire, il la voit comme «un processus largement involontaire, porté

par des acteurs ne cherchant qu'à préserver leur pouvoir sous l'emprise de contraintes nouvelles». S'il faut en croire cet auteur, les gouvernants des pays européens acceptent que les budgets nationaux soient mis sous contrôle parce qu'ils veulent échapper aux inconvénients du laxisme budgétaire des autres ! Or chacun d'eux ne peut obtenir la discipline des autres que s'il l'accepte lui aussi. C'est seulement ainsi qu'un progrès vers l'intégration budgétaire pourrait être réalisé.

Les décisions récentes au sein de la zone euro ne contredisent pas cette analyse. Il n'est pas garanti pour autant que les gouvernements se plient mieux à la nouvelle discipline qu'à celle de Maastricht. Les perspectives seraient certes différentes en cas d'une croissance suffisante mais celle-ci n'est pas, pour l'heure, à l'ordre du jour. La Chine ralentit -comme, en Europe même l'Allemagne- et ce n'est pas le léger sursaut de l'économie américaine qui apportera à l'économie mondiale le sursaut dont elle a besoin.

La situation actuelle a quelque chose de paradoxal : jusqu'ici la *crise de la zone euro* n'a pas débouché sur une *crise de l'euro*. Le taux de change euro/dollar reste bloqué en effet autour de 1,40 \$, un taux beaucoup trop élevé pour permettre à la plupart des pays de la zone de retrouver leur compétitivité. Malgré le confortable excédent de la balance courante de l'Allemagne, la zone euro est désormais déficitaire. Tel est particulièrement le cas de la France, longtemps excédentaire mais dont le déficit des comptes courants «grignote» désormais à lui seul près de la moitié du surplus allemand.

Avec cette divergence de fait entre les situations économiques de la France et de l'Allemagne, il n'est plus imaginable que le «couple franco-allemand» continue bien longtemps d'imposer son *leadership* politique sur la zone euro.

Nous espérons nous tromper, mais enfin tout porte à redouter un divorce entre les deux pays moteurs de la construction européenne. Si cette hypothèse se réalise, il en sera fait de la zone euro.

FOCUS

**Multiculturalité, minorités...
jacobinisme... fédéralisme...**

**Multilinguisme et interculturalité
au coeur de l'Europe
La traduction à la Commission européenne
1958-2010**

**Catherine Vieilledent
Membre du Bureau européen de l'UEF - Bruxelles**

Le 12 mars 2010, la direction générale de la Traduction de la Commission présentait la première initiative pour retracer l'évolution de la traduction à la Commission

¹ Le gouvernement français compte également dégager quelques recettes en vendant ses « bijoux de famille » (hôtels particuliers des ministres, par exemple). Il ne peut s'agir que d'un expédient qui appauvrit l'Etat et trouve rapidement ses limites.

européenne depuis ses débuts, il y a déjà plus d'un demi-siècle. Loin d'être une fin en soi, cette histoire du service de traduction est un élément essentiel de la «mémoire institutionnelle» de l'Union européenne (UE) qui nous permet de comprendre comment le multilinguisme -l'un de ses principes fondamentaux- a été «traduit» en actions concrètes dès les premiers instants, bien avant d'être défini formellement comme une politique à part entière.

Depuis la **Déclaration Robert Schuman du 9 mai 1950**, les pères fondateurs ont imaginé une communauté de paix et de démocratie dans laquelle chacun jouirait des mêmes droits, du même respect et des mêmes chances. Un des fondements de cette communauté, le respect de la diversité linguistique et culturelle, a donné le régime linguistique de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, repris par la Communauté économique européenne et inscrit dans son tout premier règlement, le règlement 1/1958 du 15 avril 1958.

D'emblée, l'Europe a donc été multilingue : on parlait allemand et français dans trois pays, néerlandais dans deux pays et italien dans un seul. A l'entrée en vigueur du Traité de Paris, en juillet 1952, les ministres des affaires étrangères consacrent ces langues comme langues officielles et de travail de la CECA. Le protocole ainsi adopté est l'acte de naissance du multilinguisme, en rupture avec toutes les pratiques existantes au niveau international. Depuis lors, le multilinguisme, sans qu'on s'en aperçoive, s'est imposé comme une réalité incontournable. Aujourd'hui, l'Europe parle 23 langues et implique plus de 500 combinaisons linguistiques.

Pendant un demi-siècle, au coeur de la machine communautaire, la traduction s'adapte pour accompagner les évolutions politiques et technologiques. **Après l'installation de la Haute Autorité de la CECA à Luxembourg**, la Commission CEE et la Commission Euratom s'installent à Bruxelles en 1958. Ce sont les premiers pas d'un service linguistique doté de quelque trente traducteurs (la denrée est rare à l'époque), de rares réviseurs et d'une horde de dactylographes. L'organisation est à la fois artisanale et quasi industrielle, au sein d'une direction de l'administration qui exerce ses pouvoirs de suivi, notamment statistique. La fusion des traités des trois Communautés, décidée en 1965, va générer de grandes réflexions sur l'avenir de la traduction. Une assemblée générale des traducteurs en 1968 dresse une véritable liste de revendications (un linguiste à la tête des traducteurs, disposer d'une description de poste de terminologue, décider d'une organisation thématique ou linguistique, une représentation permanente des traducteurs) qui sera un cahier des charges pour les vingt ans qui suivront.

En 1973, le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni entrent dans la CEE. C'est le premier élargissement (sur un total de six à ce jour !) et le recrutement, difficile car le métier de traducteur n'existe pas vraiment, est suivi avec un soin méticuleux. Depuis dix ans, de vastes chantiers terminologiques accompagnent la traduction de l'acquis communautaire. L'entrée de la Grèce, en 1981, amorce une prise de conscience : le service de traduction serait-il le plus grand du monde ? L'informatique s'attaque à l'assimilation du nouvel alphabet dans la base législative Celex.

En prévision du prochain élargissement, le Conseil débat

d'un «régime transitoire» des langues qui donne lieu à d'après négociations et, en 1984 le Parlement européen consacre sa session plénière au multilinguisme. Celui-ci devient pour la première fois une question de coût ! C'est aussi l'époque où le Chancelier Kohl écrit à la Commission Thorn pour se plaindre de la rareté des documents en allemand, notamment pour ce qui est des appels d'offres et des documents de comités.

En juin 1986, alors que l'Espagne et le Portugal ont rejoint la Communauté, le Service de traduction est en émoi à Bruxelles : les sections linguistiques sont dispersées sur 6 ou 7 sites à travers la ville, rendant la coordination des travaux à peu près impossible. On dit qu'une délégation de traducteurs aurait fait en juin 1986 le siège du bureau du Président Delors pour obtenir que soit tenue la promesse de les regrouper au Rond-point Schuman. Ce sera chose faite en 1989. Un directeur général *ad personam* est nommé à sa tête (et celle de l'informatique), une décennie commence qui sera dominée par la bataille de la productivité et par une réorganisation majeure. La traduction, jusque là organisée en sections linguistiques, bascule vers une organisation thématique axée sur les travaux des services clients. La synchronisation des travaux, surveillée par le conseiller thématique, est au coeur de la machine. Déjà on prépare un nouvel élargissement et on crée dans les capitales des antennes locales bien dotées (30 recrutés locaux dirigés par un fonctionnaire traducteur) qui prennent en charge la traduction de l'acquis.

En 1995, l'Autriche, la Finlande et la Suède font leur entrée tandis que la Norvège renonce une nouvelle fois, suite à l'échec du referendum. La standardisation des documents (pour les avis de marchés notamment) et la constitution de vastes mémoires de traduction permettent de libérer le service de documents répétitifs. Les nouveaux venus sont familiers des ordinateurs personnels qui font alors leur apparition dans les services.

A la fin des années 90, déjà on s'intéresse au prochain élargissement : les premiers documents de réflexion prônent de raccourcir les documents et d'améliorer la qualité des originaux. Depuis la ratification du Traité de Maastricht, et le Conseil d'Edinburgh 1993, la qualité de la rédaction législative est devenue une préoccupation (on pense à la campagne de communication qui a suivi le double referendum de 2005 sur le traité constitutionnel). **En 1998, la création de l'euro** est au coeur de l'actualité et, dans un contexte où l'on parle déjà de «déficit démocratique» de l'UE, un journaliste de Ouest-France, lance l'idée de demander aux jeunes de proposer «Une devise pour l'Europe». Fin 1999, 80.000 élèves dans les 15 pays alors membres de l'UE planchent et déposent plus de 2.000 propositions. Le 4 mai 2000, le Grand Jury européen, sous la responsabilité de Jacques Delors, choisit finalement la devise «Unité dans la diversité» (*In varietate concordia* en latin) qui est proclamée pour la première fois le jour même au Parlement européen. En 2004, elle figure aux côtés des symboles de l'Europe dans le préambule du Traité constitutionnel.

C'est surtout une période de grande incertitude, après le bouleversement géostratégique intervenu en 1989 et la chute du Mur de Berlin. Aux incertitudes politiques

s'ajoute l'instabilité administrative puisqu'en quatre ans, le Service de traduction va changer quatre fois de chef. Personne ne sait quels pays vont vraiment adhérer. Les Ministres des affaires étrangères français et allemand, Joschka Fischer et Hubert Védrine, s'adressent à la Commission en 2001 pour protester contre un projet d'allègement du régime linguistique interne. Afin de gérer les neuf nouvelles langues dotées d'équipes encore très restreintes de traducteurs, le service de traduction revient en 2003 à une organisation linguistique.

Le 1^{er} mai 2004, l'Europe devient celle des 25 et la nouvelle Direction générale de la traduction adopte une décision majeure sur la demande de traduction au sein des services et impose une longueur maximale par type de document. Une direction Stratégie de la traduction est alors créée pour s'occuper de la demande, interne et externe, ainsi que de multilinguisme. C'est ce que les vétérans du service décrivent comme le «*Big Bang*» : on hurle dans les services auteurs mais, comme aucune période de transition n'a été concédée, ce qui est à traduire obligatoirement l'est dans toutes les langues officielles, quelles que soient les capacités !

Après cette traversée du désert, l'entrée de **la Bulgarie et de la Roumanie** bénéficie de l'expérience récemment acquise. Le service se dote d'une direction centrée sur les nouvelles fonctions de la traduction : la communication rapide et multilingue sur la toile, la traduction des messages de l'institution pour le public local («localisation») et la coordination des petites antennes installées dans les capitales européennes, au sein des représentations de la Commission. Une unité est également chargée de la qualité des originaux, majoritairement rédigés en anglais par des administrateurs de langue maternelle autre. Par ailleurs, la DGT s'organise pour mettre à disposition du nouveau Commissaire chargé du multilinguisme son savoir-faire de plus de cinquante ans, au contact avec le marché des industries des langues, avec les professionnels et les spécialistes des technologies de l'information.

Un regard en arrière permet de constater que, pour s'adapter à l'arrivée régulière de nouvelles langues, la Communauté a mis en place un vaste dispositif linguistique entre toutes les institutions, pour un coût somme toute très modeste : quelque 1 % du budget communautaire aujourd'hui et moins de 1 / 10.000 du produit intérieur brut de l'UE2 ! La Commission a vu ses effectifs de traducteurs croître de 30 à environ 1.700 depuis 1958. Le même travail continuera à l'avenir à être assuré en maximisant les avancées technologiques (accumulation de données, des références et d'alignements).

L'histoire de la traduction nous aide aussi à prendre le recul nécessaire par rapport à certains débats d'aujourd'hui, parfois très animés. Ce récit montre qu'au cours du temps, ce sont les mêmes problèmes et les mêmes inquiétudes qui se répètent pour les gestionnaires et les traducteurs. A l'issue de ce long processus, la Direction générale de la traduction est devenue ce qu'elle

est aujourd'hui : l'un des plus grands et des meilleurs services de traduction au monde, considéré comme une référence pour d'autres services en Europe et ailleurs.

Il est bien entendu difficile d'imaginer à l'horizon de dix années que la traduction communautaire en restera là. Déjà plusieurs Etats du sud-est de l'Europe frappent à la porte avec insistance. La diversité linguistique est mieux prise en compte au plan européen, comme base fondatrice de la démocratie et facteur d'adhésion des citoyens à la construction européenne. Depuis 2005, l'usage restreint des langues régionales qui, sans être langues officielles de l'UE, ont un statut officiel dans une partie du territoire national, est autorisé si un Etat membre en fait la demande : les citoyens du Pays basque, de la Catalogne et de la Galice et depuis 2009, ceux du Pays de Galles et de l'Ecosse peuvent ainsi communiquer avec les institutions de l'UE dans leur langue.

Le multilinguisme historique de la Communauté européenne a donc connu une destinée extraordinaire : au fil du temps, il a profondément marqué de son empreinte les modes de travail au sein des institutions, généré des accélérations technologiques spectaculaires et constitue une référence pour les industries du langage et pour les grands ensembles régionaux du monde. Aujourd'hui, la Direction générale de la traduction dialogue régulièrement avec les principales régions du monde, Asie, tout particulièrement Chine et Inde, Russie, Union africaine, Afrique du Sud, institutions ou pays qui comptent chacun entre 10 et plus de 20 langues officielles. Elle se compare aussi avec des services comme le Bureau canadien de traduction dont la production, en volume, est comparable, quoique sur une base bilingue.

Pour le service de traduction de la Commission, les transformations ont été profondes, tendant à en faire un service, intégré dans le processus politique, doté d'une stratégie fondée sur une analyse des besoins liés au multilinguisme et tournée vers l'ensemble de l'institution. La DGT contribue ainsi à la politique du multilinguisme, nouvelle née à la Commission Barroso en 2004 au titre des compétences spécifiques du Commissaire Figel et consacrée comme politique européenne début 2007, sous la responsabilité du premier commissaire roumain, Leonard Orban. Des communications stratégiques de la Commission déclinent les grandes actions à mener pour promouvoir la diversité linguistique dans la société, favoriser une économie multilingue performante et donner aux citoyens un accès aux informations de l'UE dans leur propre langue.

Le multilinguisme traverse désormais tous les champs, économique, éducatif, culturel, social. Il est sorti des bureaux de linguistes et des salles de classe. Gageons que cette prise de conscience du facteur langagier, intimement liée à la nécessaire gestion de la complexité dans un monde multipolaire et globalisé, nourrira toutes les autres politiques.

2 Tous coûts des services linguistiques inclus. La traduction et l'interprétation coûtent environ 1 milliard d'euros par an, ce qui est moins de 1% du budget de l'EU. Pour mémoire, le budget de l'UE représente 1% du PIB agrégé des 27 Etats membres.

L'immigration et une Europe qui s'égare

Nadia Urbinati

Professeur au Département de Sciences politiques -
Columbia University - New York

Traduit de l'anglais par Jean-Luc Prevel - Lyon

Durant son existence longue d'un demi-siècle, l'Union européenne (UE) a essayé de devenir un modèle pour un nouveau type de souveraineté. Des théoriciens et des juristes ont même parlé d'un nouveau paradigme post-national de liberté politique capable de séparer la citoyenneté de l'appartenance nationale, une révolution pas moins radicale que celle de 1789. Mais placée devant l'épreuve des flux de migrants le mythe européen se brouille. Les Etats-nations redeviennent des protagonistes, les diplomaties bilatérales reprennent le dessus, les frontières sont à nouveau fermées, les escarmouches concernant les visas et les rapatriements sont incessantes. Face aux débarquements de réfugiés du monde entier, l'Europe ne semble plus être aussi certaine de souhaiter être le laboratoire d'une nouvelle citoyenneté. Et peut-être que la décision récente de la Cour de justice de l'UE de rejeter la loi italienne qui établit le crime d'entrée illégale doit être lue comme un encouragement de l'Europe des droits à l'Europe des politiques pour qu'elle revoie sa stratégie de l'immigration.

Mais, en dépit de ce que l'Europe veut ou de ce qu'elle ne veut pas, d'une manière ou d'une autre, les migrants font maintenant partie de son identité, de ce qu'elle est et sera. Ils sont le banc d'essai du mythe européen et le mythe de la civilisation démocratique. Nous ne parlons pas ici simplement d'immigrants, mais de migrants apatrides, phénomène mondial concernant des gens sans nationalité prouvée. Apatrides pour des raisons diverses : soit parce que l'Etat d'où ils viennent a cessé d'exister en raison de guerres civiles ou de guerres, ou parce que le fugitif doit garder son identité secrète pour éviter les conséquences de la répression de sa croyance religieuse. Au 20^e siècle, l'épuration ethnique fut réalisée en réduisant les Juifs et d'autres minorités nationales européennes au statut de non-citoyens dans les pays où ils étaient nés et jouissaient du plein droit de citoyenneté avec, par la suite, comme résultat bien connu qu'ils purent être déportés et éliminés en masse. Etre une personne apatride équivaut à être à la merci du potentat du moment.

En 1954, les Nations unies adoptèrent une Convention sur les apatrides, dans l'objectif d'éviter que des gens soient ou deviennent sans Etat. En 1961 plusieurs pays signèrent la Convention en s'engageant à assurer une nationalité à des apatrides nés sur leur territoire. Les guerres en Irak et en Afghanistan, les guerres civiles en Afrique sub-saharienne, les révolutions anti-autoritaires dans les pays arabes ont produit un nombre imprévisible de migrants, de réfugiés qui fuyaient la faim et la violence et qui demandaient l'asile. Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, en petits groupes ou un par un, à pied ou par des moyens de transports précaires qui leur coûtaient «la peau du dos», se sont

déplacés pendant des années, fuyant souvent des guerres dans lesquelles les pays où ils se rendent sont engagés. Ce qui est intéressant c'est que, parmi cette humanité d'apatrides, une nouvelle identité politique qui prend son origine dans les interstices de la loi, semble prendre forme : la loi oppressive des Etats dont ils viennent et la loi qu'ils rencontrent dans les pays où ils atterrissent et où ils sont immédiatement considérés comme illégaux. Sans Etat et sans loi : c'est dans une telle identité, au-delà de la loi, qu'une nouvelle expression d'identité politique est en train de prendre forme, celle d'une citoyenneté sans Etat-nation, non pas d'une citoyenneté d'appartenance institutionnalisée mais comme un acte d'auto-détermination vers la liberté ; une citoyenneté comme une forme de démocratie naissante parce qu'elle dénonce radicalement une condition de sujétion absolue, une revendication pas seulement de droits humains, mais de droits civils et politiques comme l'a brillamment fait observer Andreas Kalyvas.

Les migrants jouissent, grâce à des conventions internationales, des droits humains fondamentaux : le droit à une aide humanitaire et médicale, juste le droit de survivre. Une vie minimale, réduite à l'essentiel : c'est ce que signifie jouir des droits humains. Comme Hanna Arendt l'a écrit dans des pages exemplaires, on ne reconnaît pas aux migrants un espace légal et politique, mais seulement un espace naturel ; on ne leur accorde pas le droit de s'organiser comme des êtres autonomes, mais seulement de survivre. Des gens qui font partie du genre humain sont simplement retombés à l'état de nature, si l'on peut dire, en dehors de la famille des nations et des Etats. Des gens sans protection par aucun gouvernement, nés au sein de la «mauvaise race», persécutés, non parce qu'ils ont fait quelque chose de mal, mais parce qu'ils sont ce qu'ils sont. Leur non-existence légale -parce que sans document- oblige les migrants à devenir politiquement actifs en dehors de la loi. A nouveau de Arendt : le paradoxe pour les êtres humains protégés uniquement par les droits humains, c'est que, pour être respectés dans leurs droits ils doivent faire l'objet d'une répression. C'est en enfreignant la loi qu'ils gagnent leur entrée dans le système légal et qu'ils acquièrent des droits civils -pour une défense devant les tribunaux ou à un traitement qui interdit la violence et la torture-, qu'en tant qu'êtres humains libres ils n'auraient pas, parce qu'ils sont des non-citoyens.

La nouveauté, ces dernières années, en commençant par la révolte en Grèce en décembre 2008, c'est que les migrants ont montré qu'ils voulaient aussi utiliser un langage politique et qu'ils voulaient exercer une certaine forme de citoyenneté, mettant en pratique ce que le mythe européen avait justement prêché. Cela se produisit à Rosarno, en Italie, début 2010, quand les travailleurs saisonniers africains s'organisèrent pour réagir contre leur semi-esclavage. Cela se produisit récemment en Australie lorsque, dans un camp de détention, plus de trois cents migrants décidèrent de faire une grève de la faim pour parler aux autorités officielles du gouvernement australien et que leur requête de ne pas être rapatriés en Afghanistan, pays qu'ils avaient fui, fut acceptée ; ils demandèrent d'avoir des interlocuteurs ayant un pouvoir de négociation, tout comme nous, citoyens le faisons quand nous voulons que notre voix soit entendue. Mais

pour nous, c'est la Constitution qui nous donne cette voix. Cela leur est refusé en dépit des droits humains dont ils jouissent.

Dans tous ces cas, même si les circonstances sont différentes, les migrants ont exprimé une auto-proclamation claire en tant que sujets politiques, un pas important car c'est un aveu explicite que les droits humains ne donnent pas, à eux seuls, le pouvoir de s'opposer à ce que l'on peut attendre de leur statut de réfugiés, c'est à dire, le rapatriement. Ne pas être rapatrié est une requête qui émane du fait d'avoir une voix politique et pas seulement des droits humains. Mais quelle citoyenneté est-elle possible en dehors de l'espace de l'Etat ? L'ordre juridique, y compris l'ordre juridique européen qui a l'ambition d'être supranational, n'envisage pas une identité politique en dehors de l'Etat. Et cependant, ces migrants agissent comme s'ils étaient citoyens et, ce faisant, ils font une requête de droits politiques en tant qu'êtres humains (ils revendiquent une citoyenneté supranationale et même cosmopolite). C'est la nouveauté qui est en train d'émerger des récents mouvements des migrants sans Etats. C'est un défi important pour les forces progressistes et démocratiques en Europe parce que la nécessité raisonnable de réguler les flux migratoires doit sans doute composer avec un projet qui reconnaisse aux migrants la dignité d'un rôle d'acteurs, en tant que capacité reconnue de faire des propositions et de soulever des objections, de discuter et d'avoir une représentation au-delà et indépendamment de leur appartenance à un organisme politique ou à un Etat. Faire, au départ, une appréciation impartiale de ces faits, constitue la condition minimale pour mettre en avant des solutions juridiques et politiques qui donnent une dignité aux migrants et qui, dans le même temps, promeuvent l'idée que la communauté politique européenne n'est pas juste un mythe.

Pour une Europe ouverte à tous les résidents

Paul Oriol

Militant pour l'égalité des droits et la citoyenneté. Participant à la Lettre de la citoyenneté, à la revue Migrations-société et à la commission immigration des Alternatifs. Ancien président de l'Association pour une citoyenneté européenne de résidence. Animateur de la campagne «Pour une citoyenneté européenne de résidence». Fédéchoses le remercie de son autorisation de publier ce texte extrait du livre de Nicola Vallinoto et Simone Vannaccini (comp.) Europe 2.0 - Prospettive ed evoluzioni del sogno europeo, éd. Ombre corte, Vérone, mai 2010, pp. 254, € 22, ISBN 978-88-95366-68-5

Les principes de l'Union européenne (UE) sont clairs. Dans son préambule la Charte des droits fondamentaux³

³ Proposition modifiée de Directive du Conseil sur le droit de vote aux Citoyens des Etats membres aux élections municipales dans l'Etat membre de résidence (COM 89 - 524 du 17 octobre 1989).

affirme : «*l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité ; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'Etat de droit. Elle place la personne au coeur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice*». Et, en effet, la Charte énumère toute une série de droits qu'elle reconnaît à toutes les personnes qui vivent sur son territoire.

Malheureusement, en instituant la citoyenneté de l'Union attachée à la nationalité de l'un des Etats membres, la Charte exclut 15 à 20 millions de personnes -de non personnes ?- de la citoyenneté de l'Union. Reprenant le Traité de Maastricht, elle divise la population qui vit sur un même territoire en castes avec des droits différents :

- les nationaux qui vivent sur le territoire dont ils ont la nationalité (Allemands en Allemagne, Italiens en Italie...) ont le droit de vote et d'éligibilité à toutes les élections ;
- les citoyens de l'Union qui vivent sur le territoire d'un Etat de l'Union dont ils n'ont pas la nationalité (Polonais au Royaume-uni, Portugais en France, Roumains en Espagne...), ont le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes dans les mêmes conditions (ou presque) que les nationaux ;
- les ressortissants des Etats tiers ont ou n'ont pas le droit de vote aux élections municipales ou locales, avec ou sans éligibilité, en fonction de la législation propre de l'Etat de résidence ;
- les sans papiers enfin sont exclus de tous ces droits dans tous les Etats membres.

L'UE reconnaît des droits étendus à toutes les personnes qui ont leur résidence dans un des pays de l'Union, y compris des droits politiques, notamment par la Charte, dans son article 12 le droit de réunion et d'association : «*Toute personne a droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association à tous les niveaux, notamment dans les domaines politique, syndical et civique, ce qui implique le droit de toute personne de fonder avec d'autres des syndicats et de s'y affilier pour la défense de ses intérêts*». Toute personne a le droit d'association politique, à tous les niveaux. Ce droit n'est pas réservé au seul citoyen de l'Union mais ouvert à toute personne même si elle n'a pas la citoyenneté de l'Union du fait de sa nationalité : elle peut être membre d'un parti politique à tous les niveaux, secrétaire, présidente, mais ne peut voter à aucune élection politique !

Alors que l'Union est bien consciente qu'elle n'est pas un Etat-nation, «objet politique non identifié», elle semble vouloir construire sa citoyenneté sur le modèle étroit de l'Etat-nation, réservant la citoyenneté sinon à ceux qui auraient une «nationalité européenne» qui n'existe pas, les Etats-nations constitutifs ne sauraient le tolérer pour le moment, mais aux nationaux des Etats membres.

Ce faisant, en plus de mettre en place une citoyenneté au rabais avec droit de vote et d'éligibilité aux seules élections municipales et européennes, l'Union exclut ainsi de la citoyenneté les ressortissants des Etats tiers qui vivent sur son territoire. D'autre part, la possibilité, la rapidité d'accès à la citoyenneté de l'Union varient d'un Etat à l'autre car ce sont les Etats qui attribuent, à travers

leur législation sur la nationalité, la citoyenneté de l'UE et non l'Union elle-même.

Ceci entraîne des inégalités et des incohérences :

- le citoyen de l'Union n'a pas les mêmes droits suivant qu'il vit dans «son» pays ou dans un autre pays de l'Union ;
- le ressortissant d'un Etat tiers n'a pas les mêmes droits au Royaume-uni (droit de vote et déligibilité à toutes les élections pour les ressortissants de *Commonwealth*, aucun droit pour les autres étrangers), aux Pays Bas (droit de vote et d'éligibilité aux élections locales), en Belgique (droit de vote sans éligibilité) ou en Italie (pas de droit de vote)... ;
- un Marocain, après sept années de résidence en Belgique peut obtenir assez facilement la nationalité belge et devient ainsi citoyen de l'Union. S'il va travailler chez son frère, installé en Autriche, il pourra, en tant que citoyen de l'Union, participer aux élections municipales et européennes dans ce pays bien qu'il ne connaisse rien à la situation politique de l'Autriche, qu'il ne parle pas allemand... Son frère, parfaitement intégré, ne pourra pas participer à ces élections car il n'a pas la nationalité autrichienne, plus difficile à obtenir, mais pourra le conseiller dans ses choix !⁴

Le besoin d'immigrants de l'UE est maintenant reconnu aussi bien dans le domaine démographique qu'économique. Il est structurel. La question essentielle est de favoriser l'intégration politique de ces nouveaux arrivants absolument nécessaires. Attendus pour participer au développement économique, pour pallier l'insuffisance des naissances autochtones, ils ne sont pas appelés à peser sur les choix politiques auxquels eux mêmes et leurs enfants seront soumis. Il paraît pourtant logique d'inclure dans la citoyenneté, le maximum de personnes qui vivent sur le territoire. Ainsi, les décisions ont plus de chance d'être prises conformément à la volonté du plus grand nombre, d'être comprises de tous, mieux appliquées et respectées.

Ces inégalités, ces incohérences n'entraînent pas seulement une contradiction entre les principes et la réalité mais ont pour conséquence une discrimination légale qui vient s'ajouter aux autres discriminations de droit ou de fait que rencontrent les populations immigrées. Et, d'une certaine manière, elles les légitiment.

Si, comme la Commission européenne l'a affirmé à de multiples reprises, par exemple en 1989⁵, *«l'octroi au niveau municipal du droit tant d'être électeur qu'éligible dans l'Etat membre de résidence apparaît nécessaire pour assurer cette intégration, contribuant ainsi au respect des droits démocratiques que les Etats membres ont, dans l'Acte unique, affirmé vouloir promouvoir...»*, si le droit de vote est nécessaire pour assurer l'intégration des ressortissants de l'Union pourquoi ne le serait-il pas

pour les ressortissants des Etats tiers ? Voudrait-on favoriser l'intégration des uns et non celle des autres ? Un tel ostracisme antidémocratique est encore moins justifiable maintenant que tout un chacun sait que ces immigrés ne sont pas de passage mais ont vocation, eux et leurs enfants, à s'installer définitivement dans les pays d'accueil.

L'UE ne peut prétendre même de façon mythique à l'unité culturelle. Elle a vocation à faire partager, à mettre en pratique, des valeurs comme la liberté et l'égalité qui sont universelles et largement proclamées dans les différents textes qui régissent les institutions européennes. Encore faudrait-il ne pas se satisfaire de déclarations mais les appliquer, ici et maintenant. A défaut, cela voudrait dire que l'Union se fonde non sur l'universalisme mais se replie sur une ethnicité européenne fictive qui ne peut que conduire à des affrontements. La distinction en fonction non des valeurs personnelles mais de l'origine, de l'appartenance réelle ou supposée à une culture, à une race... risque de conduire à des replis communautaires, à la recherche ailleurs d'une dignité qui est refusée ici.

La diversité des situations sur le territoire de l'Union tient, bien sûr, à la diversité des législations nationales. Mais avec la marche de l'Union vers plus de démocratie, l'ouverture de la citoyenneté à tous les résidents quelle que soit leur nationalité serait une façon de dépasser les fixations nationales, de montrer que l'Union est porteuse d'un projet propre, qu'elle veut avancer vers plus de démocratie. C'est, de façon partielle, ce qu'a fait le Traité de Maastricht en instituant la citoyenneté de l'Union. Un nouveau pas doit être franchi aujourd'hui en ouvrant cette citoyenneté à tous les résidents. C'est ce que suggère la directive sur les ressortissants des Etats tiers dans l'esprit des conclusions du Conseil européen de Tampere (1999). Les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'UE ont alors déclaré que les ressortissants de pays tiers qui résident légalement dans un Etat membre depuis un certain temps devraient se voir octroyer dans cet Etat membre un ensemble de droits uniformes aussi proches que possible de ceux dont jouissent les citoyens de l'Union.

Tout le monde est préoccupé par la distance qui existe entre les peuples et les politiques. Mais, par une citoyenneté fermée aux ressortissants des Etats tiers, c'est une population qui constitue le 28ème pays de l'Union, le 7ème ou 8ème par son importance numérique qui fait l'apprentissage de l'Union... par l'exclusion.

L'ouverture de la citoyenneté de l'Union à tous les résidents se placerait dans l'évolution générale des droits des étrangers dans les différents pays de l'Union. Car, malgré les inégalités persistantes, une lente progression vers l'égalité est en cours. De plus en plus, des droits qui hier étaient réservés aux nationaux sont reconnus à tous les résidents quelle que soit leur nationalité. Y compris des droits attachés à la citoyenneté de l'Union. Et la Charte en est dans une certaine mesure la preuve.

Parmi ces droits attachés à la citoyenneté de l'Union, certains sont déjà reconnus à toute personne résidant sur le territoire d'un Etat membre comme le droit de pétition devant le Parlement européen (Charte art.44) ou de *«saisir le médiateur de l'Union en cas de mauvaise*

⁴ Directive 2003 / 109 / CE du Conseil du 25 novembre 2003 relative au statut des citoyens des pays tiers résidents pour longue période.

administration dans l'action des institutions ou organes communautaires» (Charte art. 43).

La liberté de circulation sur le territoire de l'Union est reconnue aux seuls citoyens de l'Union mais «peut être accordée, conformément au Traité instituant la Communauté européenne, aux ressortissants de pays tiers résidant légalement sur le territoire d'un État membre» (Charte art. 45).

Cette égalité des droits bute sur les droits politiques, plus précisément sur le droit de vote et d'éligibilité reconnus aux seuls citoyens de l'Union mais, dans nombre de pays, tout ou partie des résidents étrangers non européens peuvent participer aux élections municipales ou locales. Mieux, au Royaume-uni, tous les ressortissants du *Commonwealth* peuvent participer, comme citoyen actif et passif, à toutes les élections, y compris aux élections européennes. En Suède, tous les étrangers ont pu participer aux référendums sur l'adoption de l'énergie nucléaire ou de l'euro.

Le passé européen est malheureusement riche de guerres qu'on peut qualifier aujourd'hui de fratricides ou civiles. De nombreux Etats-nations se sont constitués ou se sont fortifiés au cours de ces affrontements qu'il faut dépasser. De façon remarquable, l'Union se constitue non par des affrontements guerriers mais par des négociations sur la base de valeurs communes même si persistent des divergences qui nécessitent des compromis. Même si subsistent certains rancœurs historiques.

Les ressortissants des Etats tiers n'ont pas à dépasser ces questions, ils sont là parce qu'il viennent pour connaître une vie meilleure, matérielle et politique. Attirés par ce qu'ils espèrent enfin connaître, ce qu'ils n'ont jamais vécu chez eux, une société pacifiée qui veut inventer un avenir meilleur pour tous. Pourquoi faudrait-il les soumettre à des épreuves de discrimination avant qu'ils puissent participer à la vie sociale, culturelle, économique, politique de l'UE en train de se construire. Ils adhéreront d'autant plus à l'UE en construction que l'«européanité» ne leur apparaîtra pas fermée, que l'Union n'est pas une nation comme les autres, réservée à une seule culture, à une seule religion, mais qu'elle répond à la volonté de vivre ensemble des valeurs universelles.

L'UE ne peut se construire contre des pays tiers sans se renier. Ni contre des populations qui vivent sur son territoire. C'est en s'affirmant ouverte que l'Union européenne intégrera politiquement ceux qui sont ici, souvent en voie d'intégration économique et sociale. Bien sûr, il n'est pas question de leur en faire obligation. Mais de leur donner le choix de participer, à part égale, à ce qui sera l'UE de demain.

L'adhésion ne peut être traditionnelle, elle doit être innovante, incluyente. Reposer sur l'invention d'un monde nouveau, sur la volonté de construire ensemble une Europe nouvelle. Pourquoi passer par une nationalité qui est une valeur identitaire, et non par la citoyenneté qui est une disposition éminemment politique, condition du vivre ensemble. La citoyenneté de tous doit être au cœur de l'européanité. La citoyenneté de l'Union ne peut se construire contre une fraction de sa population.

Pour en savoir plus :

ANDRES Hervé : *Le droit de vote des étrangers, état des lieux et fondements théoriques*. Thèse Février 2007 : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00130445>

Paul Oriol, *Résidents étrangers, citoyens ! Plaidoyer pour une citoyenneté européenne de résidence*, éd. Presse-Pluriel, octobre 2003
<http://pagesperso-orange.fr/paul-oriol/>
La Lettre de la citoyenneté <http://www.lettrede lacitoyennete.org/>

Différence et coexistence : le défi d'un nouvel Etat multiculturel

Giampiero Bordino

Professeur d'histoire contemporaine et analyste politique - Turin - Article publié en commun avec *The Federalist Debate*

Traduit de l'italien par Jean-Luc Prevel - Lyon

La croissance des différences culturelles à l'intérieur de la société mondialisée dans laquelle nous vivons est une donnée évidente dont nous pouvons tous faire quotidiennement l'expérience. La mobilité transnationale des personnes, des imaginaires collectifs, des valeurs, des langues et des langages -en un mot, des cultures, au sens anthropologique- est à l'origine de cette croissance des différences qui détermine le caractère toujours plus multiculturel des communautés et des territoires.

Le monde, en d'autres termes, est, dans une mesure croissante, traversé par des flux, non seulement de biens et d'argent mais aussi par des signes de nature culturelle qui configurent, entre autres, diverses options existentielles possibles pour les individus, confrontés à des possibilités multiples de choix rendus disponibles, d'un côté par la rencontre au quotidien «d'autres différents de moi» et de l'autre par les «vitrines» médiatiques mondiales véhiculées par les grands réseaux d'informations et de spectacles. Le monde globalisé est, pour ainsi dire, une sorte de grand «supermarché de l'imaginaire» dans lequel la vie réelle et sa représentation se mélangent et se confondent et dans lequel un nombre croissant de personnes peut faire l'expérience, physique ou aussi seulement virtuelle, de la différence. Quels types de différence et de quelle origine ? En résumé : des différences d'origine ethnique (avec les différences somatiques qui y sont liées et qui, qu'on le veuille ou non, comptent dans les perceptions collectives) ; des différences linguistiques qui constituent souvent un véritable «mur» relationnel qui empêche le dialogue entre les personnes et les cultures ; des différences religieuses qui, amplifiées et rendues absolues, mènent, comme on le sait, à des issues tragiques dans les relations humaines ; des différences de nature éthique, liées à divers systèmes de valeurs et de traditions culturelles ; des différences «de genre», mâles et femelles, mais pas seulement, et de préférences sexuelles qui, dans certains cas, comptent encore plus que les autres appartenances différentes (les communautés *gays* par exemple, mélangent souvent avec succès diverses ethnies, religions et classes sociales) ; des différences sociales, de classes et de statuts, qui s'entremêlent inévitablement avec les autres et déterminent des divisions ou des associations difficilement prévisibles.

En substance, tout cela détermine un ensemble de différences de type anthropologique -inhérentes à des

coutumes, des modes de vie, des mentalités, des attitudes, etc.- et donc la naissance et le développement de sociétés toujours plus multiculturelles. Une multiculturalité globale qui, pour la première fois dans l'histoire, provient «sur une grande échelle» (des centaines de millions de personnes, des flux multimédias d'informations, quotidiens et envahissants, etc.) du monde entier et le parcourt dans son ensemble.

Il est maintenant utile de noter que multiculturalité ne signifie pas multiculturalisme. De fait, nos sociétés du XXI^e siècle sont tendanciellement toutes multiculturelles, dans le sens où elles accueillent, à l'interne, un ensemble croissant de différences culturelles, mais elles ne pratiquent pas toutes le multiculturalisme, c'est à dire des politiques visant à protéger, à favoriser, à consolider les différences. En bref, la multiculturalité est un fait (qui peut plaire ou non, mais dont on ne peut pas nier l'existence), tandis que le multiculturalisme est une ligne de conduite stratégique, une politique, un choix qui peut être poursuivi ou pas. On observe aussi qu'il y a diverses manières possibles de concevoir cette politique et ce choix et donc qu'il n'existe pas (c'est aussi un fait) un seul multiculturalisme.

Dans cette perspective, on peut aussi mieux comprendre ce qu'ont été les Etats nationaux souverains, et dans une certaine mesure ce qu'ils essaient encore d'être, vus dans la «longue durée», entre le XIX^e et le XX^e siècle. Ces Etats ont, dans une certaine mesure, «nationalisé» les sociétés, ou, tout au moins, ils ont tenté par tous les moyens de le faire, y compris par l'usage de la force. Concrètement, ils ont imposé des langues uniques, des religions dominantes, des éthiques publiques d'Etat, des loyautés exclusives et excluant, des formes de citoyenneté sur des bases nationales, des modèles de famille univoques et ainsi de suite. Les Etats nationaux, en bref, ont toujours craint et contrecarré les différences et ils ont favorisé et promu l'uniformité qui était considérée comme la base fondamentale de leur légitimation.

Dans la même perspective on peut aussi mieux comprendre comment ce type d'Etat national et nationalisant, aujourd'hui «percé» de tout côté par les flux de la mondialisation est désormais en déclin. La société civile, le territoire, échappent dans une mesure croissante au contrôle de l'Etat, ils perdent leurs caractères traditionnellement nationaux, ils se déconstruisent et se *transnationalisent*. Une contradiction toujours plus forte se développe en substance entre les formes de l'Etat et la structure de la société civile : la forme de l'Etat est de plus en plus vide et délégitimée et la société civile est d'un autre côté toujours plus «orpheline» d'une forme d'Etat capable d'en représenter la réalité, les attentes et les intérêts.

La perspective que nous sommes en train de dessiner offre aussi une clé de lecture du processus actuel de l'unification européenne. Le grand «défi» du processus d'intégration européenne, après la fin de la seconde guerre mondiale, avait précisément été celui-là : mettre fin aux conflits identitaires, *transnationaliser* (c'est à dire dans ce cas *européiser*) les sociétés civiles, promouvoir l'unité dans la diversité («unis dans la diversité») est, comme le précise la devise de l'Union européenne, un de

ses trois symboles, avec l'hymne et le drapeau). Un «défi» dans une certaine mesure gagné, mais de toute façon toujours en danger comme le montre la renaissance de formes de xénophobie et de racisme ; les succès électoraux des mouvements nationalistes et populistes ; les réactions de peur et de défense à l'encontre des processus migratoires de la part de composantes de la société civile plus négativement touchés par les mécanismes de la mondialisation ; les réticences et les silences des *leaderships* politiques, même des progressistes, face à la perspective de la «citoyenneté de résidence» (qui ne soit plus liée à l'origine nationale) comme instrument décisif de la coexistence multiculturelle.

Les problèmes de la multiculturalité, de la différence et de la coexistence sont aussi, comme on le sait, à l'ordre du jour, ailleurs qu'en Europe, dans tous les grands Etats fédéraux du monde : de l'Inde, lieu le plus extraordinaire et saisissant de multiculturalité dans le contexte d'un Etat commun, jusqu'aux Etats-Unis et au Canada. Les grandes fédérations se présentent, en substance, comme les «laboratoires» les plus significatifs, pour leur succès ou aussi leur insuccès, des politiques pour affronter ces thèmes et comme les lieux d'expérimentation des perspectives qui pourraient, demain, être aussi utiles pour penser et construire une forme d'Etat planétaire.

Comment donc gouverner, à notre ère globale, des sociétés toujours plus multiculturelles ? Comment faire face au problème de la coexistence des différences ou, en rappelant la devise de l'UE, de l'«unité dans la diversité» ? Comment gérer, avec quelles institutions et quelle forme d'Etat, une complexité sociale et culturelle inédite qui risque toujours d'échapper au contrôle et peut à tout moment se traduire en conflits identitaires dangereux - comme l'a écrit Amartya Sen, «l'identité peut aussi tuer, tuer avec ardeur» ?

Je crois qu'une première et fondamentale réponse à cette question consiste à reconnaître la nécessité, tant sur le plan culturel que sur le plan institutionnel, de la pluralité des identités, des appartenances et des citoyennetés. La société multiculturelle, si l'on veut vivre ensemble pacifiquement et valoriser les différences, doit nécessairement être une société «déclinée au pluriel». La pluralité des identités et des appartenances est comprise non seulement comme un attribut de la société dans son ensemble, en tant qu'elle est différenciée à l'interne et composée de personnes et de groupes divers par leurs traditions culturelles, leurs origines et leurs systèmes de préférences. Elle est comprise, d'abord et avant tout comme un attribut de l'individu qui porte en lui-même, légitimement, des dimensions identitaires plurielles et des appartenances multiples. A l'origine des conflits identitaires et des tragédies qui s'ensuivent, comme le démontre l'expérience historique, il y a habituellement, pour ainsi dire, «une hypertrophie de l'identité» ou, plus précisément, d'un facteur de l'identité qui est rendu absolu et exclusif à l'égard de tous les autres comme, par exemple, dans le cas des fondamentalismes religieux ou bien encore des fondamentalismes de nature ethnique. Ni la religion, ni le groupe ethnique d'origine ne sont en réalité, à l'évidence, l'unique dimension de la vie humaine et ils coexistent au contraire avec d'autres facteurs identitaires, multiples et importants. Les

fondamentalismes religieux ou ethniques sont le produit d'idéologies et d'intérêts organisés qui, pour atteindre leurs objectifs instrumentalisent les personnes en les réduisant «à une seule dimension», l'appartenance et l'identité. Il s'agit, en bref, de réductionnismes criminels, responsables d'extraordinaires tragédies humaines.

L'identité, si nous ne voulons pas qu'elle «fasse du mal», doit au contraire, en plus du fait d'être plurielle, être comprise comme étant «construite», c'est à dire non pas comme un fait naturel donné une fois pour toutes, mais comme la résultante de nos choix, de nos expériences, de nos intentions. Comme «relationnelle», c'est à dire construite à travers les relations avec les autres différents de nous, avec lesquels nous sommes chaque jour confrontés. Comme «un processus», c'est à dire changeante dans le temps, en transformation continue à cause des changements du contexte et de nos dynamiques personnelles. Nous sommes toujours, en bref, «un et plusieurs» et nous devons plutôt revendiquer, pour nous et pour les autres, le droit d'être ainsi.

Pour ce qui concerne la citoyenneté, la condition nécessaire pour garantir «l'unité dans la diversité», c'est la perspective d'une citoyenneté postnationale, plurielle et de résidence. Une citoyenneté plurielle (on peut légitimement être citoyen de plusieurs *poleis*) et à plusieurs niveaux, du local au global, basée sur la résidence et non sur les origines constitue la voie royale pour la coexistence et le développement dans notre siècle. Continuer à lier d'une manière exclusive la citoyenneté à la nation d'origine et en second lieu, l'attribution et l'exercice des droits (civils, sociaux, politiques, etc.) à ce type de citoyenneté signifie, de fait, vouloir une société non inclusive, fondée sur la ségrégation, non démocratique dans la mesure où elle demande à ceux qui sont «ségrégués» (les étrangers, les immigrés) de respecter des règles qu'ils ne peuvent pas contribuer eux-mêmes à produire, étant exclus du droit de vote.

On peut observer à ce propos, comment, derrière les positions ségrégationnistes et contraires à la voie de l'inclusion, il y a une «équivoque» anthropologique qui a été bien résumée par l'auteur Max Fischer en référence à la Suisse des années soixante : «nous cherchions des bras pour nos entreprises, mais nous avons trouvé des hommes». Une telle équivoque peut, au bout du compte, se payer très cher et ce sont surtout les générations futures qui la paieront. C'est justement pour cela que ce problème a généralement peu d'écho sur le «marché» politique où prévaut la courte vue des échéances électorales.

Il est nécessaire, en substance, de projeter et de réaliser un type d'Etat, non seulement pour la coexistence des Etats et des territoires, selon le projet fédéraliste traditionnel, mais aussi un type d'Etat, un «*foedus*», pour la coexistence des différences à l'intérieur des Etats et des territoires. Il faut être conscient qu'il s'agit d'un scénario inédit dans l'histoire humaine, produit par une mondialisation qui rend les sociétés toujours davantage multiculturelles et «métissées» et qui requiert donc un important effort d'imagination et d'innovation institutionnelle. Les fédéralistes, justement en tant que porteurs du projet historique d'un Etat uni dans la diversité, doivent assumer ce défi, produire des

innovations institutionnelles, construire des alliances avec tous les autres acteurs engagés dans cette direction. Du point de vue fédéraliste, en référence au débat sur le multiculturalisme et l'interculturalisme, un principe simple mais clair peut aussi être affirmé : il existe pour tous un droit à la différence, mais il existe aussi pour tous un droit et un devoir de coexistence. Ce sont deux droits qu'il n'est pas facile de faire tenir ensemble, mais qui, s'ils ne le sont pas, cela implique la fin de la paix sociale et des conflits. La culture de la différence et la culture de la coexistence doivent donc nécessairement dialoguer et se «métisser».

Pour conclure, une ultime considération peut être utile. Toutes les grandes idéologies des XIX^e et XX^e siècle, des nationales jusqu'aux socialistes et communistes ont produit des «narrations», de «grands récits» pour parler comme le philosophe Jean-François Lyotard, pour légitimer et rendre visibles leurs projets sociaux et institutionnels. Les identités nationales, en particulier, sont, comme on le sait, de «grands récits», construits pour légitimer et «intérieuriser» les pouvoirs de l'Etat national à l'égard des citoyens. Aujourd'hui, dans le monde actuel, les tribalismes ethniques et les purifications ethniques produisent aussi de «grands récits» et s'en alimentent.

Par rapport à tout cela, ceux qui soutiennent la coexistence des différences, l'unité dans la diversité, l'inclusion sociale, la citoyenneté de résidence, le fédéralisme des Etats et des cultures, ne peuvent pas s'imaginer pouvoir s'y opposer en proposant seulement un nouveau type d'Etat, quelque persuasive et rationnelle soit cette proposition. Ils doivent aussi promouvoir la construction de «grands récits» qui soient en mesure d'alimenter, du point de vue de l'inclusion et du dialogue culturel, l'imaginaire et les sentiments populaires. La coexistence des différences qui est toujours difficile et précaire a besoin d'un projet institutionnel mais ne peut pas s'en tenir à celui-ci. Elle a aussi besoin de «narrations» qui lui donnent un sens, qui produisent des identifications, qui rendent communicables et compréhensibles les diverses «expériences vécues» par des groupes humains et des personnes. Il ne s'agit cependant pas, à la différence de ce qu'ont fait les autres idéologies du passé, d'inventer ou pire, de falsifier quoi que ce soit. Il s'agit seulement de recueillir les témoignages, les récits, les «fragments» de vie qui proviennent des différences ainsi que de leur coexistence : vies de migrants, histoires et littératures des diasporas, bonnes pratiques institutionnelles inclusives, expériences de dialogue interculturel et de «richesses» qui naissent du métissage des cultures et ainsi de suite. Tout un «univers» humain, culturel et politique qui, dans une grande partie des pays du monde est trop insuffisamment raconté par les moyens de communication de masse. Le fédéralisme des Etats et des cultures peut tenter, avec d'autres acteurs, d'assumer cet objectif et de défier aussi sur ce plan, en plus de celui du projet institutionnel, les tribalismes ethniques, religieux et politiques qui menacent toutes les sociétés de notre siècle global.

www.pressefederaliste.eu

La fin du jacobinisme ? Minorités, Etats et violence

Immanuel Wallerstein

Commentaire No. 312, Sept. 1, 2011 - Copyright Immanuel Wallerstein, distribués par Agence Global.

Fédéchoses remercie l'auteur de son autorisation de traduire et publier ce texte.

Immanuel Wallerstein, Emeritus Professor en sociologie et ancien Président de l'International Sociological Association, a été l'un des principaux et plus brillants leaders des étudiants fédéralistes américains après la seconde guerre mondiale. Sur son engagement fédéraliste et le mouvement fédéraliste américain de cette époque nous renvoyons nos lecteurs au livre de Gil Jonas, *One Shining Moment. The History of the American Student World Federalist Movement, 1942-1943* (Cf. *Fédéchoses*, n° 116, 2° trimestre 2002).

Traduit de l'anglais par Joseph Montchamp - Lyon

Dans le monde moderne il n'y a pas d'Etats sans «minorités». Ou, pour s'exprimer différemment, il y a dans chaque Etat quelque groupe qui est socialement défini comme le groupe de rang supérieur, que celui-ci soit défini par la race, la religion, la langue, l'ethnicité ou quelque combinaison de ces attributs. Et il y en a toujours d'autres qui ne partagent pas ces attributs. Ces «minorités» ont un moindre accès aux droits socio-culturels, politiques ou économiques -au sens élémentaire elles sont opprimées ou se sentent opprimées. D'habitude, d'une façon ou d'une autre, elles cherchent à obtenir le statut égal auquel elles pensent avoir droit en tant que citoyens de l'Etat. Une minorité n'est pas un concept numérique. Il y a quelques minorités qui constituent la majorité des citoyens.

N'importe quel lecteur de la presse mondiale connaît les exemples célèbres : les Kurdes en Turquie, les Catholiques dans l'Ulster, les Basques en Espagne, les populations indigènes dans les Etats des Andes, les Afro-Américains aux Etats-Unis, les Intouchables en Inde, les Tibétains en Chine, les Soudanais du Sud au Soudan, les Sahraouis au Maroc. Et la liste continue.

Très souvent, en particulier dans ces quarante dernières années, frustrés dans leur recherche de plus de droits - pour avoir accès à de meilleurs emplois, le droit d'utiliser leur langue, de pratiquer leur religion, d'établir des institutions autonomes, ou d'être représentés avec équité dans la législation- ils ont eu recours à la violence. Dans le cas où une minorité se trouve réunie géographiquement dans une zone relativement déterminée, ils ont quelquefois tenté la sécession.

Les gouvernements sont généralement réticents quant à l'idée d'accorder des droits collectifs aux groupements «minoritaires». La plupart des Etats sont d'esprit jacobin. L'Etat s'attribue le droit moral de traiter avec chaque individu et de ne pas passer par l'intermédiaire de groupes ou d'institutions. La question, c'est, que va faire l'Etat quand il se trouve en face de «minorités» politiquement organisées qui poursuivent leurs objectifs par de violents soulèvements ?

D'habitude, l'instinct initial est d'utiliser la force de l'Etat pour réprimer le groupe qui s'insurge. Au début, d'habitude, cela marche. En général, les Etats ont une force suffisante à leur disposition et ils hésitent rarement à maintenir «l'ordre de l'Etat». Mais dans certains cas le groupe qui s'est soulevé est capable d'avoir assez de cohésion pour persister. Dans ce cas nous entrons dans une situation de guerre civile qui peut durer très longtemps.

En dernier ressort, le choix est celui de l'Etat. Il peut essayer de régler politiquement le conflit, ou pas. Résoudre le conflit politiquement implique essentiellement un compromis -accorder une proportion suffisante des droits exigés, ce qui inclue souvent une autonomie régionale, en échange pour la renonciation par le groupe minoritaire de l'idée de sécession.

Parvenir à un tel «compromis» exige la combinaison de plusieurs facteurs : une impasse relative de la force militaire, une certaine mesure de soutien géopolitique extérieur pour la «minorité» en question, et un épuisement relatif des deux côtés. C'est ce qui semble s'être passé en Ulster. C'est ce qui pourrait se passer en Turquie et en Espagne. Au Soudan le gouvernement avait trop présumé de ses forces et joué la mauvaise carte : le Sud-Soudan a été capable de faire sécession. C'est ce que le gouvernement chinois est bien décidé à éviter (au Tibet, *Ndt*).

Alors que la situation politique est différente, de bien des façons, un peu partout, il semble clair que les revendications des groupes «minoritaires» pour davantage de droits collectifs gagnent de la vigueur dans le monde entier dans la géo-culture du système mondial.

Le Jacobinisme est une idéologie qui a fait son temps. Les Etats seraient bien avisés de considérer les cadres possibles pour des «compromis» sur ces graves questions.

Gouvernance à plusieurs niveaux et fédéralisme

Lucio Levi

Président du MFE italien, membre Bureau du WFM et du Comité fédéral de l'UEF - Directeur de *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'anglais par Jean-Luc Prevel - Lyon

Le processus de la globalisation est caractérisé par une tension entre l'unification et la fragmentation. Le global et le local ne s'excluent pas l'un l'autre. Au contraire, ce sont deux aspects d'un seul processus. La tendance à la globalisation et à l'unification du monde coexiste avec la décentralisation et la localisation. L'Etat-nation n'est pas non plus destiné à disparaître.

Ronald Robertson a forgé le mot «*glocalisation*» pour décrire ce processus parce que, tandis que la globalisation apporte l'unification des marchés, de la société civile, des modèles culturels, des styles de vie et des institutions politiques, elle secrète aussi un besoin de préserver des différences existantes, des cultures et des institutions

locales. En fait, la tendance à égaliser et à niveler les modèles sociaux génère, dans le même temps un besoin de maintenir et de développer davantage les cultures et les identités traditionnelles locales.

La tendance à la fragmentation prend deux formes différentes. La première est une sorte de nationalisme ethnique qui ne résiste pas seulement à la globalisation mais qui peut souvent aboutir à la désintégration d'États-nations établis, conduisant ainsi à la transformation du monde en un rassemblement de communautés fermées, divisées par des haines tribales. Le deuxième scénario alternatif envisage la redistribution des pouvoirs gouvernementaux à différents niveaux allant du sub-national au supra-national à travers une structure d'auto-gouvernements conçus pour être compatibles avec des pouvoirs et des institutions supranationaux.

Ainsi, l'érosion de la souveraineté de l'État stimule le besoin de formes nouvelles de gouvernance, basées sur une division des compétences entre les niveaux nationaux de gouvernement et les niveaux supérieurs et inférieurs. L'articulation architecturale des structures de l'autorité qui s'est produite à l'ère de la globalisation a beaucoup de points communs avec l'organisation politique médiévale, comme Hedley Bull l'a mis en avant dans son livre *The Anarchical Society*, écrit en 1977, à l'époque où le mot globalisation commençait tout juste à être utilisé. Sa théorie d'un «nouveau médiévisme» souligne l'analogie entre la réorganisation de l'espace politique national et international, en progrès durant la dernière phase de la Guerre froide et l'imbrication des différents niveaux de gouvernement de la communauté locale à la communauté universelle qui était typique de l'époque médiévale.

Alors que la formation de l'État moderne était caractérisée par l'affirmation du concept de souveraineté - c'est à dire la centralisation progressive du pouvoir sur les plans militaire, fiscal, administratif, législatif et judiciaire -, la globalisation, de l'autre côté, déclenche un processus qui se développe dans la direction opposée, à savoir celle de la décentralisation du pouvoir politique et des systèmes légaux. Un nombre croissant de centres de pouvoir sont en train d'échapper au contrôle de l'État et minent ainsi la souveraineté de l'État.

L'observation des effets du processus de la globalisation montre la diminution de l'autorité des anciens États souverains, la diffusion plus large du pouvoir politique et l'affaiblissement des certitudes légales. Des affrontements entre des droits mal définis ouvrent la voie à des abus. L'empiètement des groupes et des puissances les plus fortes contre les plus faibles, l'affirmation de nouveaux privilèges, la limitation des libertés individuelles, la propagation de la violence: tous ces aspects du processus de la globalisation représentent un sérieux danger pour les valeurs et les institutions sur lesquelles notre civilisation repose.

L'«État» constitue un héritage inestimable et une pierre angulaire du processus de la civilisation. C'est sur lui que repose la suprématie du bien commun sur les intérêts privés. Le problème consiste donc à repenser et réorganiser l'État plutôt qu'à l'abolir.

Dans la littérature de la science politique contemporaine, cette réorganisation du pouvoir politique à différents niveaux de territoire a été appelée «gouvernance à plusieurs niveaux». Cette expression fait écho à la vision

fédéraliste des institutions politiques et nous permet de repenser et de questionner le modèle traditionnel de l'État unitaire. Il vaut la peine de rappeler que Kenneth C. Wheare définit le gouvernement fédéral comme «ce système de partage du pouvoir qui permet au gouvernement central et aux gouvernements régionaux d'être, chacun dans leur propre sphère, coordonnés et indépendants». Il est juste de nommer cette organisation institutionnelle «gouvernement à plusieurs niveaux».

Imaginer que la destruction de l'État-nation pourrait à elle seule démontrer qu'elle est le vecteur vers des formes de solidarité plus élevées, est une illusion. Il est vrai que l'État-nation a conduit aux divisions politiques les plus profondes et aux concentrations de pouvoir les plus fortes que le monde ait jamais expérimentées. Cependant, les exemples bien connus de la Yougoslavie et de la Somalie montrent comment l'écroulement de l'État a signifié un retour au barbarisme primitif, à un tribalisme égoïste et féroce et un retour à des formes de solidarité obsolètes, basées sur des liens ethniques ou religieux.

Confronté à ces phénomènes, on peut apprécier les aspects positifs de la solidarité nationale qui dépasse les intérêts locaux et régionaux, ainsi que les intérêts de classe et le grand rôle que les États-nations ont joué dans notre histoire. La France, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne ont unifié des populations avec une variété d'origines culturelles, ethniques, linguistiques et religieuses. Pour s'affirmer, cette unité s'est réalisée au moyen de la centralisation, c'est à dire en sacrifiant le pluralisme. Ce sont les fédéralistes du siècle dernier, de Proudhon à Frantz et Cattaneo, qui l'ont dénoncé sans relâche, même si la proposition politique fédéraliste n'avait, historiquement, aucune chance d'influencer des États tels que la France, l'Allemagne et l'Italie. En fait, la forte pression politique et militaire que ces États subissaient à leurs frontières et la nature radicale de la lutte des classes furent le moteur d'une centralisation du pouvoir à laquelle aucune force ne pouvait s'opposer. Le fait est que le centralisme démocratique a été une étape dans la construction de la démocratie, à son extension à un mélange de populations avec des droits égaux en tant que citoyens ; et un moyen de dépassement des anciennes institutions politiques et économiques qui abritaient les privilèges des corporations féodales.

La contribution du fédéralisme à la compréhension et donc à l'identification des limitations de l'expérience nationale réside dans la dénonciation du caractère exclusif assumé par les liens de solidarité nationale qui ne tolèrent aucune loyauté à l'égard de communautés qu'elles soient plus petites ou plus grandes que la nation elle-même. La solidarité nationale ne doit pas pour autant être abandonnée à l'ère de la globalisation. Elle pourrait même être considérée comme une étape nécessaire vers des formes de solidarité plus vastes, partagées par des nations au sein de fédérations régionales qui seraient elles-mêmes liées ensemble dans une fédération à l'échelle mondiale. Dans le même temps, la solidarité nationale n'exclut pas d'autres formes de solidarité à l'intérieur de communautés régionales et locales, mais elle peut coexister avec elles.

Le modèle fédéral est donc une formule institutionnelle qui permet la coexistence de la solidarité entre des communautés territoriales de tailles diverses allant, si

nécessaire, des petites communautés locales jusqu'au monde entier - à travers une réforme des Nations unies.

On constate à l'évidence que le processus de fédéralisation est maintenant de plus en plus répandu. Il embrassera éventuellement des continents entiers et potentiellement la planète dans son ensemble. En même temps, certains Etats unitaires ont aussi été influencés par le fédéralisme qui a conduit certains à transférer du pouvoir à des communautés territoriales plus petites. Il résulte de ce processus qui se développe dans deux directions, l'une vers le haut de la hiérarchie fédérale et l'autre vers le bas, il est devenu nécessaire d'organiser des fédérations avec plus de deux niveaux de gouvernement et ainsi de remplacer le modèle traditionnel répartissant le pouvoir uniquement entre le gouvernement fédéral et les Etats fédérés.

A ces deux niveaux de gouvernement il faut maintenant ajouter (avec un niveau égal à l'intérieur de l'Etat) la région, le canton ou la province (c'est à dire les communautés intermédiaires entre la région et les villes) et les niveaux de communauté locale, c'est à dire l'arrondissement d'une grande ville ou la ville. Ensuite, au-dessus de la fédération continentale, il y a le niveau mondial. Naturellement, dans chacune de ces aires territoriales, il existe déjà des institutions qui représentent clairement des exigences gouvernementales et organisationnelles. Cependant, elles ne sont pas, d'habitude, des centres autonomes de pouvoir, mais elles sont subordonnées à l'Etat-nation. Leur réorganisation selon le modèle fédéral permet d'accorder un pouvoir indépendant à chaque niveau de gouvernement. Cela implique, pour chaque niveau de gouvernement, d'avoir l'entière liberté de relations, dans le cadre de son autorité, avec tous les autres niveaux différents correspondants, sans être soumis au contrôle (sauf pour celles de nature constitutionnelle) des niveaux supérieurs de gouvernement. Par exemple, les relations entre les régions et l'Union européenne (UE) ou les liens entre régions frontalières, etc.

Le modèle fédéral pourrait être considéré, non pas comme un facteur de destruction, mais de dépassement du modèle national. C'est un changement dans deux directions: vers le haut et vers le bas. En fait, le projet fédéraliste corrige les limitations de la démocratie nationale qui est en déclin du fait de la concentration excessive du pouvoir dans les mains des gouvernements nationaux. Cette amélioration est réalisée par l'ajout de nouveaux niveaux de gouvernement, de participation populaire et de citoyenneté, chacune au-dessus et à l'intérieur des nations.

D'autre part, le déclin du pouvoir politique et l'interdépendance toujours plus étroite entre les peuples n'ont pas seulement affaibli la tendance à la centralisation. Il a aussi modifié le concept traditionnel de frontière. Celle-ci servait à donner aux Etats la forme intangible d'une société fermée avec des caractéristiques homogènes. Les nouvelles formes d'organisation fédérale allient la coexistence de différents niveaux de gouvernement à l'ouverture et à l'imbrication des communautés territoriales individuelles.

Par exemple, la disparition des divisions militaires et économiques à l'intérieur de l'UE a mis en lumière le caractère artificiel des Etats nations. Il est maintenant

possible pour des populations frontalières de développer de nouvelles formes d'association avec leurs voisins des régions européennes, comme pour les pays basques, le Tyrol, la Catalogne et le Roussillon, l'Alsace et le Pays de Bade ou la région où Français et Anglais se font face à travers la Manche. Il est possible qu'il y ait, dans l'avenir une institutionnalisation de ces régions qui aille au-delà d'une simple coopération transfrontalière. Cela constituerait un nouvel aspect du fédéralisme contemporain et montrerait la voie pour dépasser la formule obsolète de l'Etat-nation.

Cette chemise verte qui fut noire **Ligue du Nord, fédéralisme, extrême-droite**

Alessandro Bresolin

Auteur de «La même idée qui revient de loin', européisme et fédéralisme chez Camus», pp. 41-69, dans, *L'Europe selon Camus. Les Rencontres Méditerranéennes Albert Camus*, Editions A. Barthélemy, Avignon, pp. 169, € 15, ISBN 978-2-87923-261-4 -

Chercheur indépendant, auteur, traducteur - Vénétie

Traduit de l'italien par Ivana Grazziani - Vienne

Mais dans quel monde vivons-nous ?

Depuis sa création, la Ligue du Nord veut représenter plus une mentalité qu'une idéologie, et un simple trait de mœurs peut aider à la révéler. L'hiver dernier, la mairie de Trévise n'a pas autorisé le metteur en scène d'origine campano-vénitien Francesco Patierno, à utiliser sa ville pour le tournage du film «Mais dans quel monde vivons-nous ?». La polémique était délicieusement politique étant donné que Patierno imaginait dans son film une Italie que les immigrés quittent, du jour au lendemain, abandonnant ainsi les Italiens à eux-mêmes. L'acteur principal, Diego Abatantuono, dans le rôle d'un entrepreneur du Nord cynique et fanfaron, jouait comme une comédie classique à l'italienne, dans laquelle on rit et on réfléchit. Mais l'idée qu'une comédie nationale parle de racisme, d'immigration, de préjugés etc., a mis dans une folle colère les maires et les administrateurs locaux. Et ce fut le début d'une multitude de déclarations publiques : « Assez de ces films qui donnent une image déformée de la Vénétie et de ses habitants » a tonitrué le couple Gentilini-Gobbo, Maires de Trévise, qui, il y a quelques temps, voulait que les immigrés soient déguisés en levreaux pour l'entraînement des chasseurs ; « C'est une honte, toujours le même racisme envers les Vénitiens » a braillé Bitoci, maire de Cittadella, membre de la Ligue de Nord, célèbre pour avoir interdit les Kebab dans sa ville et qui, jouissant aussi parallèlement d'un mandat de député, a également eu du temps à perdre en interpellant le Parlement contre ce film.

Tout compte fait, Patierno a quand même réussi à tourner le film puisque Cimatti, le maire de Bassano del Grappa, n'appartenant pas à la Ligue, a bien volontiers accueilli toute l'équipe du film dans sa ville. Alors que le film vient d'être présenté au Festival du cinéma de Venise, la

polémique reste d'actualité et Cimatti est encore aujourd'hui accusé de «blasphème» par les hommes politiques, les militants et les bloggeurs de la Ligue révoltés car il a rendu possible la réalisation d'un film qui ironise sur une mentalité. D'après l'écrivain algérien Hamid Skif, l'absence totale de sens de l'humour est l'un des traits les plus typiques des mentalités des fondamentalistes qui, surtout, «n'acceptent pas qu'on les moque, ne supportent pas d'être transformés en 'guignols'».

Le parti de l'appartenance

C'est une opinion courante de dire que la Ligue a le mérite d'avoir fait connaître les idées fédéralistes en Italie ; d'un point de vue théorique, cependant, la Ligue n'a pas développé la vision cohérente d'une Italie fédérale mais une idéologie d'extrême droite. Elle n'est pas devenue un parti fédéraliste mais elle est restée le parti des intérêts du Nord du pays. La Ligue naît à la fin des années 1980 en tant que mouvement de protestation, dans un contexte de crise des idéologies et d'écroulement du bloc soviétique dans un pays, l'Italie, où le système politique se gangrenait progressivement jusqu'à son implosion avec les enquêtes de «Mains propres», *Tangentopoli* (des pots de vins) qui ont conduit à la fin de la Première République. Pendant cette période, la Ligue claironne, d'une part, le dégoût spontané pour un système considéré comme corrompu mais, d'autre part, à un moment où la grande majorité de l'électorat est désormais politiquement orpheline après la fin de la Démocratie chrétienne et du Parti communiste italien, elle essaie de se proposer en tant que référent politique digne de confiance, car défenseur des intérêts économiques du Nord du pays, et en tant que parti contre les impôts.

Les idées de la Ligue se sont basées sur un racisme antiméridional obsessionnel, en exagérant les clichés d'un Nord travailleur contre un Sud fainéant. Le message, aussi direct que populiste, rendait responsable de tous les maux du pays, le centralisme de l'Etat et sa capitale «*Roma ladrona*» (la grande voleuse). Mais, s'il est vrai que le centralisme avait créé des distorsions et des déséquilibres qui auraient pu être corrigés par une politique fédéraliste sérieuse et une réforme importante des autonomies locales, il est également vrai que la Ligue, avec sa démagogie antiméridionale et antiitalienne, faisait semblant d'ignorer que le bien-être dont bénéficiaient globalement les habitants du Nord du pays était le produit de cette Italie-là, de ce pays-système dont les économies du Nord ont grandement profité de 1950 à 1990. Le miracle économique du Nord-est de l'Italie a eu lieu, comprenons-nous bien, sous les gouvernements de Andreotti et de Craxi, et il n'a été possible que grâce aux avantages qui en découlaient, dans le bien et dans le mal, dans la légalité ou dans l'illégalité. C'est dans cette omission que réside toute l'hypocrisie de l'idéologie de la Ligue de la première heure.

Rome étant une voleuse et l'Eglise romaine elle-même étant corrompue, il fallait donc créer une tradition différente et cela également d'un point de vue spirituel. Ce n'est pas par hasard si Umberto Bossi, malgré la

trivialité de ses messages, a réintroduit certaines formes de *sacralisation* en politique en mettant en scène divers rites basés sur les supposées origines celtiques qui projetaient l'identité padane dans un monde pré-chrétien, pré-moderne et pré-démocratique. C'est ainsi que fleurit la symbolique de l'ampoule du Pô, du Soleil des Alpes, des tableaux épiques sur le peuple du Pô en route vers la liberté. Il n'y a rien d'étonnant si, dans l'idéologie de la Ligue, à l'identité celtique originelle, s'est ensuite superposée la défense de l'identité chrétienne, du catholicisme le plus traditionaliste et réactionnaire, celui d'avant les conciles, celui des messes en latin des partisans de Monseigneur Lefèvre tel Monseigneur Floriano Abrahamowicz, négationniste et antisémite. En effet, l'ennemi n'était plus, ou non seulement, le Sud mais aussi l'immigré, l'extra communautaire et, par ricochet, l'islam, dans une addition de peurs et de rancœurs qui superpose l'antiislamisme à l'antiméridionalisme. Mais les intolérances de la Ligue sont multiples : les gitans, le bonisme et le cosmopolitisme de la gauche, les homosexuels, Bruxelles et l'énorme puissance de l'Europe des banquiers, de la Maçonnerie, des pédophiles et du lobby juif. A tout ceci, le parti oppose la réponse ethnique et identitaire, la devise «Maîtres dans notre maison» et ses chevaux de bataille lors des campagnes électorales sont l'insécurité et la criminalité.

Depuis 2000, le Conseil régional de la Vénétie a changé le nom de la «Commission de la Culture» en «Commission des politiques pour la culture et l'identité vénitienne» ; un choix similaire a été fait en Lombardie. De cette façon, la Ligue a fondé son pouvoir sur le concept d'appartenance car, pour elle, les *Vénitiens* ne sont pas les habitants de la région mais tous ceux qui descendent du *peuple vénitien*. Une rhétorique identitaire, élevée au rang d'idéologie, s'est ainsi imposée : elle réinterprète l'usage de la culture et de l'histoire locale, des dialectes et de l'identité collective, en discriminant les indigènes des étrangers. Il y a quelque temps, lors d'une *interview*, l'adjoint Serrajotto affirmait que «les Vénitiens doivent tomber amoureux de leur propre histoire». Cela serait une bonne chose s'il s'agissait de rechercher la complexité des relations historiques puisque, sur notre territoire, les ethnies se sont toujours croisées et Venise elle-même fut un carrefour de différentes communautés. Mais, en fait, on approche de façon identitaire l'histoire locale et la tâche de l'historien devient spectacle et propagande, expliquer pourquoi les Vénitiens ont toujours été les meilleurs dans le commerce, dans la culture, dans tout ce qu'ils *font*.

Les conseils communaux continuent de redécouvrir et d'inventer des fêtes et des traditions liées à la civilisation paysanne perdue, aux valeurs traditionnelles de la communauté, et les places des villes sont de plus en plus souvent occupées par des fêtes et des évocations historiques en costume d'époque qui exhalent la «culture d'appartenance». Ces initiatives appartiennent à une mentalité répandue qui veut tracer une ligne de démarcation entre *nous et eux*, qui utilise, plus ou moins consciemment, la culture locale, les fêtes, la religion et l'histoire pour expliquer qui sont les vrais Vénitiens, comment ils sont, ce qu'ils font et comment ils doivent se comporter. Une vision étroite et daltonienne de la réalité,

qui refuse la société multiethnique qui s'est créée dans nos villes, dans les campagnes et dans les zones industrielles, où l'immigration redessine les contours de l'identité pour en créer une nouvelle.

La République padane de Salo

La question est de comprendre quels sont les objectifs ultimes de la Ligue : décentralisation, autonomie locale, fédéralisme ou nouvelle forme de nationalisme tentant de construire une identité proto-nationale. Ses mots d'ordre trahissent depuis toujours une ambiguïté de fond entre une option fédérale et une option sécessionniste qui prévoit la création d'un véritable Etat, la Padanie, doté d'un parlement et d'une constitution. Le virage de la sécession au fédéralisme de ces dernières années a été purement tactique et instrumental. Un parti qui se veut d'inspiration fédéraliste doit se donner des modèles valables, aussi bien théoriques que pratiques. Pendant un certain nombre d'années, entre 1980 et début 1990, l'idéologue de référence de la Ligue fut Gianfranco Miglio, juriste et politologue conservateur qui soutenait vouloir laisser la mafia, la camorra et la 'ndrangheta gouverner le Sud de l'Italie et qui prêchait la nécessité, dans une Europe en train de revivre les invasions barbares, de «maintenir la distinction entre esclaves et hommes libres».

Dans un cadre international également, les points de référence de la Ligue sont plutôt tournés vers l'extrémisme national-régionaliste, ce que témoignent ses sympathies pour la Serbie de Mladic et Milosevic, pour le chauvinisme russe de Zirinovskj, pour le nationalisme flamand du *Vlaams Block*, dans un premier temps, et du *Vlaams Belang* ensuite, pour le *FPÖ* de Joerg Heider en Carinthie, et pour le Front National de Le Pen et pour le Bloc Identitaire en France.

La Ligue du Nord ne peut pas être définie comme un parti néo fasciste classique, puisque différents courants cohabitent en son sein et, au fil des années, ses dirigeants ont réussi à confondre les pistes idéologiques de diverses manières. A ses débuts, la Ligue ne revendiquait pas une identité de droite ; au contraire, elle revendiquait un antifascisme de façade dans lequel on pouvait lire la nécessité de se démarquer, de ne pas désorienter les électeurs, dans la mesure où, dans l'histoire italienne, il n'y a rien de plus *centraliste* que le fascisme. Encore mieux, le fascisme a historiquement représenté la répression de toute diversité locale (les Allemands du Haut Adige et les Slovènes peuvent en témoigner) au nom du nationalisme et de l'italianité. Mais, depuis la moitié des années 1990, la Ligue du Nord se charge de représenter un nouvel extrémisme identitaire dans le Nord de l'Italie, après le virage pris par Gianfranco Fini au congrès de Fiuggi au cours duquel son parti, le *Mouvement Social Italien*, abandonne progressivement l'âme fasciste pour embrasser l'âme catholico-populaire jusqu'à la fusion dans le parti berlusconien *Peuple des Libertés*.

C'est un fait avéré que beaucoup de représentants de la droite radicale ont atterri à la Ligue et en ont tiré un grand profit. Le meilleur exemple, le Maire de Vérone, Flavio Tosi, désormais considéré comme la véritable étoile montante du parti. Sur sa liste électorale, la «liste

Tosi», une place de choix était réservée à l'extrémiste noir Andrea Miglioranzi, représentant connu du monde nazi-skin et leader du groupe musical *Gesta Bellica*, avec des chansons dédiées à Erik Priebke ou acclamant la haine anti-sémite. En 2006, peu de temps avant que Miglioranzi descende dans l'arène avec Tosi, les *Gesta Bellica* annoncèrent leur dissolution pendant le meeting néo nazi «Retour à Camelot» et, en 2007, à peine élu maire, la chemise verte Flavio Tosi n'eut pas peur de participer à une manifestation organisée par *Fiamma Tricolore*, *Forza Nuova* et *Veneto Fronte Skinhead*. Comme premier acte *politique* du nouveau conseil municipal, il nomma Andrea Miglioranzi auprès de l'Institut Historique de la Résistance de Vérone. Les réactions et la polémique qui s'en suivirent furent si violentes qu'elles obligèrent Miglioranzi à renoncer à cette nomination, mais sa carrière avait commencé et aujourd'hui, outre le fait d'être le chef de groupe de la liste Tosi au sein du conseil municipal, il est Président de *Veneto Exhibition*, une entreprise contrôlée à 70 % par *Veronafiore* (les foires de Vérone) et à 30 % par la société financière régionale *Veneto Sviluppo* (développement de la Vénétie).

L'âme réactionnaire de la Ligue est bien exprimée par le Député Borghezio et par le Ministre Calderoli, qui ont récemment proposé l'abolition de la fête du 25 avril, commémorant la libération du fascisme, et qui ne perdent pas une occasion pour dévaloriser la Résistance, dans le but de rendre illégitimes la République et la Constitution. En tant que Député européen, Borghezio participe à différentes rencontres internationales, devenant ainsi l'ambassadeur de cette nouvelle idéologie qu'est l'extrême droite régionaliste. En France, en mars 2009, invité d'un meeting organisé par le «Bloc identitaire niçois», il explique clairement que la Ligue du Nord est devenue un modèle, original et à imiter, pour l'extrême droite européenne. D'après Borghezio, la stratégie à suivre également en France est celle, gagnante, que la Ligue a suivi en Italie et, en répondant aux doutes de certains militants, il l'explique ainsi : «Il faut entrer dans les administrations et dans les petites villes. Il faut beaucoup insister sur l'aspect régionaliste de notre mouvement (...). C'est la bonne méthode pour ne pas être immédiatement catalogués comme des nostalgiques du fascisme, mais comme un nouveau mouvement régional, catholique etc... même si, sous cette façade, nous sommes toujours les mêmes».

Le mythe de la force, de la race, la référence à un monde mystique habité de rois, cavaliers et croix celtiques, l'autoritarisme, le mépris pour l'expérience historique de la Résistance et de la République, sont quelques uns des éléments communs à la vieille mentalité fasciste et au nouveau national-régionalisme. De plus, géographiquement et symboliquement, ils partagent la nostalgie pour la mussolinienne République sociale de Salo, dont les frontières correspondent quasiment à celles de la Padanie, car exemple historique unique d'une Italie du Nord unie et indépendante. Fascistes et adhérents de la Ligue expriment donc l'idée d'un autoritarisme *nordiste* particulier et ils prétendent représenter non pas des citoyens mais un peuple, une ethnie, et défendre les valeurs traditionnelles et le territoire par des méthodes et des structures

paramilitaires, telle la *Guardia Nazionale Padana* (la Garde Nationale de Padanie) et les rondes pour la sécurité.

Tout ceci n'a rien à voir avec la tradition politique fédéraliste, celle qui animait une grande partie de la Résistance européenne et dont Norberto Bobbio définissait la nature comme «pacifiste, antiautocratique et démocratique». Ce n'est donc pas la faute du peuple italien si, maintenant, la simple évocation du mot *fédéralisme* lui donne de l'urticaire ; parce que, s'il y a un mouvement qui a porté préjudice à la cause de cet idéal fédéraliste qui, comme le disait Camus, a pour mission centrale d'«unir les différences», c'est bien la Ligue du Nord.

Le fédéralisme et l'avenir de l'Espagne

Joan Marc Simon

Responsable de *Democracia Global* Espagne - Membre du Comité fédéral de l'UEF et du Conseil du WFM - Barcelone - Article publié par *The New Federalist* - magazine de la JEF Europe - <http://www.thenewfederalist.eu>

Traduit de l'anglais par Joseph Montchamp - Lyon

Le fédéralisme et l'avenir de l'Espagne

L'Espagne est un Etat unitaire comme la France et l'Italie. Sa constitution la définit comme «une et indivisible». Depuis 1978, l'Espagne s'est structurée comme l'*Estado de las autonomias* (l'Etat des autonomies), un Etat avec 17 Communautés autonomes et une décentralisation asymétrique des compétences. Certaines communautés, comme le Pays basque, ont hérité du passé le droit de lever et d'administrer leurs propres impôts, d'autres communautés comme la Catalogne ont retrouvé des compétences, comme la sécurité sociale et les prisons que d'autres régions ont laissées à l'administration du pouvoir central.

Dans les dernières 35 années l'Espagne a connu une décentralisation substantielle dans l'administration des compétences, mais on ne peut pas l'appeler une fédération. Certains universitaires définissent le système politique espagnol comme un fédéralisme asymétrique, mais à mon avis c'est un peu exagéré parce que le pays ne remplit pas les conditions minimales pour cette définition. Par exemple, il lui manque une chambre territoriale qui représenterait les 17 Communautés autonomes, une répartition clairement définie des compétences ou la simple acceptation du principe de subsidiarité, parmi d'autres points. Le cadre institutionnel de l'Espagne est celui d'un Etat décentralisé, avec la caractéristique d'avoir cédé quelques compétences au niveau régional.

La décentralisation espagnole a été d'une nature bizarre et inégale. La délégation de compétences aux régions n'a pas suivi de plan fonctionnel ni de principe d'efficacité. En fait, en 1978, la majorité des régions espagnoles ne demandaient pas cette décentralisation. Si elle eut lieu, ce

fut pour satisfaire les exigences des «nationalités historiques», comme le Pays basque, la Galice et la Catalogne. De façon à accommoder ces demandes, l'Espagne opta pour une méthode «à la carte», mais en même temps conserva une certaine homogénéité dans le système de gouvernance pour les régions qui ou bien ne souhaitaient pas, ou n'avaient pas besoin de, plus d'autonomie, tout en évitant des débats à tendance révolutionnaire, mal venus dans les temps d'une transition politique de la dictature à la démocratie au cours des années 1970. C'est alors que fut créée une méthode, appelée «café pour tous» (*café para todos*). Toutes les régions espagnoles, sans tenir compte de leur histoire, de leur culture ou de leur politique, seraient définies comme des Communautés autonomes, une solution de compromis qui promouvait la majorité des régions, celles qui ne demandaient pas une telle décentralisation, tandis qu'elle satisfaisait temporairement les revendications des régions les plus exigeantes. Ceci impliquait la création d'institutions régionales, de parlements régionaux et de toute la bureaucratie afférente : on voyait là un compromis réalisable étant donné le moment politique et historique délicat.

Beaucoup voyaient dans le «café pour tous» l'embryon d'un projet fédéraliste pour l'Espagne, mais en réalité ce projet était mis en route au nom de l'unité et non pas du fédéralisme. En fait, depuis lors, la gouvernance de l'Espagne s'est avérée fragile et l'absence d'un Sénat adéquat ou d'une chambre régionale a signifié que toutes les négociations entre les gouvernements régionaux et le gouvernement espagnol ont dû se placer sur une base bilatérale et qu'il n'y a jamais eu une discussion ouverte entre les régions sur le point de savoir comment elles voudraient voir l'Etat organisé. Dans ce sens, l'Espagne est restée une union du peuple espagnol et non pas une union de régions, communautés, nations. Ce manque de débat et de transparence a maintenu le gouvernement espagnol au centre, pour décider quelle région obtient telle compétence et quand. Cette situation de pivot du gouvernement espagnol lui a permis d'exercer le pouvoir mais aussi de susciter la méfiance et les jalousies entre les communautés autonomes.

Après trente ans de développement de l'Etat des autonomies, le développement de la décentralisation a atteint une impasse avec le jugement de la Cour constitutionnelle sur la constitutionnalité du nouveau *Estatut* (Statut) d'autonomie de la Catalogne. A la suite d'une demande du Parti populaire, à l'époque la principale formation de l'opposition de droite au gouvernement de Felipe Gonzales, la Cour constitutionnelle a déclaré que certaines parties de ce Statut d'autonomie étaient inconstitutionnelles bien que le texte en ait été approuvé par référendum par le peuple catalan. Si on laisse de côté les considérations sur la légitimité démocratique d'une décision de la Cour contre un texte approuvé par référendum populaire -ce qui a été un cas d'étude faisant la joie des constitutionnalistes passionnés- la décision de la Cour constitutionnelle peut être interprétée comme la fin du processus. La Cour constitutionnelle a jugé que le gouvernement espagnol, soutenu par le *Congreso de los Diputados* (Congrès des Députés), ne peut pas continuer d'accorder ce que

demandent certaines Communautés autonomes. A partir de maintenant les Catalans sont conscients qu'une limite a été posée sur ce qui peut être obtenu à l'intérieur de l'Etat espagnol dans le cadre constitutionnel actuel.

La fin du «café pour tous» signifie que l'Espagne doit trouver une nouvelle façon de se structurer et de nouvelles procédures pour négocier l'organisation future du pays. En gros, il y a deux options : revenir à un Etat unitaire centralisé ou progresser en direction de la fédération.

La première option est défendue par certains membres du Parti populaire, le parti conservateur espagnol et plus spécialement par son ancien Premier ministre M. Aznar. Cependant cette idée a peu de chances de réussir ; à moins d'être imposée par la force, un scénario peu vraisemblable dans le scénario européen actuel. Ce fut précisément au temps de la poussée la plus forte vers la centralisation, au temps où Aznar était au pouvoir, que les partis indépendantistes dans des régions comme la Catalogne et la Galice, se développèrent le plus. Par conséquent, l'une des conséquences d'un mouvement vers la centralisation serait la dissolution du pays ; surtout si l'on tient compte de la relative maturité obtenue par les partis indépendantistes, en particulier en Catalogne, et du succès des consultations citoyennes organisées localement sur l'indépendance de la Catalogne le 10 avril dernier.

La seconde option, c'est d'avancer vers une fédération espagnole. Elle présente de nombreux défis. Le premier c'est qu'elle a beaucoup moins de partisans que le choix pour la centralisation. En fait, la cause fédéraliste, en Espagne, n'est pas soutenue par quelque forte personnalité. M. Zapatero, le précédent Premier ministre socialiste a abandonné sa position fédéraliste depuis un certain temps. Donc, il semble qu'il y ait très peu de fédéralistes en Espagne ; mais, ce qui complique encore les choses, c'est que, précisément, la plupart d'entre eux soient en Catalogne et que, deuxièmement, il semble qu'ils soient eux-mêmes en voie d'abandonner l'idée que l'Espagne puisse, un jour devenir une fédération. Comme l'a exprimé M. Carod-Rovina, ancien Vice-président de la *Generalitat*, le gouvernement catalan : «en Espagne, personne ne veut se fédérer avec nous».

A vrai dire, l'idée fédérale s'est traditionnellement identifiée avec la Catalogne. La Première République espagnole, de courte durée en 1875, était fédérale avec le gouvernement catalan de M. Pi y Margall, et, depuis, la plupart des intellectuels fédéralistes espagnols sont venus de Catalogne. Ceci a suscité quelques réserves dans le reste du pays qui n'a jamais vu le besoin d'un tel changement dans le système institutionnel mais surtout d'un changement de compréhension dans ce que signifie, intrinsèquement, une Espagne pluri-nationale et multi-culturelle. Le problème vient du fait que l'Espagne n'a jamais vu l'installation de nations historiques telles que la Catalogne ou le Pays basque dans l'Etat comme un problème espagnol qui nécessiterait une solution espagnole, mais plutôt comme un problème régional devant être résolu par le gouvernement central.

Le fédéralisme s'est avéré comme étant la façon la plus viable de satisfaire, à la fois, le besoin d'union et le désir d'autonomie dans le monde entier. Mais, en Espagne, le «besoin d'union» est en train de s'affaiblir, de s'estomper

à cause de la globalisation de l'économie -les marchés et l'économie sont de moins en moins nationaux- et avec l'appartenance à l'UE -où la souveraineté se dilue dans le projet européen. Simultanément, dans certaines régions le «désir d'autonomie» se transforme en un désir croissant d'indépendance. C'est le point où d'anciens fédéralistes espagnols, et non des moindres, qui avaient toujours défendu un «besoin d'Espagne» commencent à chercher d'autres options en dehors de la Constitution, suite à la décision de la Cour constitutionnelle dans l'affaire du Statut de la Catalogne, et, après avoir noté le manque de réaction du reste de l'Espagne sur le besoin de définir l'avenir du pays dans son ensemble.

Il y a un risque d'atteindre un point de non retour dans ce malentendu continu entre les parties. La fédéralisation des parties (régions, Ndt) n'est pas une chose sur laquelle les deux partis de gouvernement puissent s'entendre d'un jour à l'autre ; cela suppose un «processus de fédération» basé sur la confiance, que les citoyens espagnols soient en mesure de participer à la création de cet espace commun dans lequel la démocratie et l'autorité de la loi organiseraient les relations entre les régions et les peuples. Ni l'autonomie, ni la loyauté ne peuvent être imposées par décret.

Nicolas Schmitt, de l'Université de Fribourg, décrit très bien le danger qu'il y a à utiliser le fédéralisme comme un outil sans adopter ses valeurs. Il oppose l'exemple de la Suisse où le fédéralisme était un moyen d'organiser un avenir commun d'une façon régulière et démocratique, à l'exemple de la Belgique où il a été introduit comme un instrument administratif permettant à deux communautés linguistiques de coexister sans avoir à cohabiter.

Historiquement, le fédéralisme désignait un processus d'union. Le pacte fédéral entre les citoyens et les Etats consolidait le processus de convergence qui, dans des pays comme la Suisse et l'Allemagne, avaient commencé comme des confédérations peu structurées et qui, avec le temps, avaient évolué vers la fédération. C'est un fait que le processus inverse, qui va d'un Etat unitaire à une fédération, n'a pas connu beaucoup d'exemples. La Tchécoslovaquie devint une fédération peu de temps avant de disparaître, et l'on a l'impression que la Belgique pourrait bien suivre le même chemin.

Il faudrait voir la fédération comme la consolidation d'une association, d'une union. C'est pourquoi, essayer de résoudre des problèmes de coexistence par une fédération forcée, c'est comme imposer un mariage à un couple qui a déjà de sérieuses difficultés. L'UE est un bon exemple de cette approche progressive ; le processus d'intégration a été lent, mais le «besoin» d'union, tel que souligné et mis en relief par la crise actuelle fait avancer le processus de fédéralisation européen par un débat - parfois un peu rugueux- dans les capitales et à Bruxelles, sur la question de savoir comment l'UE devrait se structurer.

Ce débat n'existe pas en Espagne, sauf dans quelques cercles de Barcelone et de Madrid.

La théorie dit que l'Espagne devrait ouvrir un débat fédératif sur l'organisation interne du pays et la compréhension du pays par lui-même. Ceci est crucial, car la seule alternative c'est celle de la radicalisation du nationalisme espagnol et des nationalismes régionaux. Ce n'est qu'après un débat transparent, en profondeur,

honnête et approfondi, basé sur la volonté et les désirs du peuple espagnol, tout en respectant le droit à l'auto-détermination des parties, qu'on pourra décider si une fédération est la meilleure façon d'envisager un avenir commun -ou peut-être une confédération ?

Malheureusement l'histoire nous apprend que l'organisation et la disparition des Etats peut rarement suivre des théories académiques. A présent l'Espagne n'a pas de personnages intellectuels ou politiques capables de soulever et de faciliter un débat aussi complexe, mais nécessaire. Au lieu de cela, les médias, la classe politique et les universitaires semblent préférer regarder l'avenir comme si c'était un match de *foot-ball* entre le *F.C. Barcelona* et le *Real Madrid*, dans lequel le but serait d'éliminer l'autre, en oubliant qu'ils ont besoin l'un de l'autre pour continuer à jouer. Le temps dira si la maturité du débat politique espagnol est celle d'un *supporter* de *foot* ou d'une démocratie solide et responsable.

La questions des minorités dans le monde arabe

Hazem Hanafi

Chercheur à la Arab Fundation for Federal Studies - MA en fédéralisme comparatif - University of Kent - Article publié en commun avec The Federalist Debate

Traduit de l'anglais par Jean-François Billion - Lyon

En 2004, le monde arabe avait une population de plus de 330 millions avec une vaste majorité (80 %) partageant les mêmes caractéristiques : Musulmans sunnites et locuteurs arabes. Cependant, le monde arabe contient une très large mosaïque de peuples⁶. Les minorités linguistiques et culturelles (non arabes) constituent 13,7 % de la population totale et sont concentrées au Maroc, au Soudan (avant sa partition, Ndt), en Algérie et en Irak. Les minorités religieuses (non musulmans) constituent 7,6 % et sont concentrées au Soudan, en Egypte, au Liban et en Palestine occupée. Les minorités islamiques (non sunnites) constituent 8,8 % et sont concentrées en Irak, au Liban, en Syrie et dans le Golfe. Les minorités raciales constituent 3,7 % et sont concentrées au Soudan⁷. La complexité de ce problème devient évidente lorsque les différences au sein de ces groupes minoritaires sont prises en compte. Malgré leur statut commun de minorité ils diffèrent dans leur composition, leurs demandes, leur puissance et leurs relations avec la majorité. Si l'on considère les variantes de langue, d'ethnie et de religion, certaines minorités diffèrent seulement sur un seul aspect ; d'autres sur plusieurs. Certains questionnent la légitimité de l'Etat (les Kurdes en Irak) tandis que d'autres questionnent seulement la légitimité du régime ou du gouvernement en place (Egypte - [ce texte a été écrit avant les récentes révolutions du printemps arabe,

Ndt.]). Certains ont subi des guerres civiles (au Liban et au Soudan) tandis que d'autres font l'expérience de frictions et de conflits civils. Certains ont toujours été gouvernés par la majorité tandis que d'autres qui étaient la minorité ont pris le pouvoir sur une majorité absolue (les Alaouites en Syrie), et, il y a des cas dans certains il n'y avait pas de claire majorité. Il y en a certains qui refusent d'être qualifiés de minorité, et ceux qui sont une minorité sous un aspect mais la majorité sous un autre angle (les Arabes en Israël et les Sunnites en Irak). Certains ont reçu plus d'aide extérieure que d'autres : les Arabes en Israël ont des liens avec la plus large population palestinienne sur la rive ouest (du Jourdain, Ndt.) ; les Chiites dans le Golfe, en Irak et au Liban, qui ont des liens en Iran.

La gravité de ce problème devient également évidente lorsque le coût humain d'un conflit est pris en compte. Selon certaines estimations, le coût humain des conflits ethniques dans le monde arabe dépasse de loin celui du conflit israélo-arabe, qui est de loin considéré comme le conflit majeur dans la région⁸. En fait, le coût humain du conflit dans le sud du Soudan seul (900.000) dépasse le coût humain de l'ensemble du conflit israélo-arabe (200.000) et de la guerre entre l'Irak et l'Iran (600.000).

La solution à ce problème est également complexe car elle doit prendre en compte divers types de solution (reconnaissance et acceptation, participation et démocratie, techniques *consociationnelles*, fédéralisme) afin d'accommoder les différentes sortes de problèmes des minorités, soit à l'intérieur d'un Etat soit au niveau d'une union fédérale arabe. C'est vers ce dernier mécanisme que je vais diriger ma réflexion.

Il y a eu trois approches dominantes pour résoudre la question des minorités dans le monde arabe : la modernisation grâce à des politiques d'Etat menant au remplacement des anciennes identités par de nouvelles et aller ainsi vers une plus grande homogénéité ; la démocratie *consociationnelle* permettant à différents groupes de partager la gouvernance tout en préservant leurs identités distinctes, tel que le modèle suivi au Liban ; et, finalement, le contrôle d'un groupe sur l'Etat et sur les minorités comprises en son sein. A l'exception du modèle *consociationnel* les deux autres approches ont été utilisées de manière extensive et parfois en concomitance. Ils n'ont, toutefois, pas résolu le conflit, et la question des minorités s'est posée comme une question majeure dans la société, la politique et la sécurité nationale (du monde) arabe. Le fédéralisme pourrait offrir un cadre meilleur pour traiter la question des minorités, comme c'est évident dans d'autres cas fédéraux où la diversité était une question, que ce soit dans des sociétés multinationales, multiethniques ou multilingues. Le fédéralisme permet et promeut que de multiples identités se chevauchant fonctionnent dans l'unité. Comme Smith l'écrit, le fédéralisme «tient que l'organisation idéale des affaires humaines est mieux réfléchie dans la célébration de la diversité dans l'unité»⁹. De plus, le fédéralisme asymétrique,

⁶ J'utiliserai la définition d'une minorité établie en 1992 par la Déclaration des Nations unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques.

⁷ Saad Eddin Ibrahim, *Reflections on the Question of Minorities*, Le Caire, Ed. Ibn Khaldoun Center, 1992, en arabe.

⁸ Ibrahim, "Ethnic conflict and state-building in the Arab world", Ed. UNESCO, 1998, p. 230.

⁹ Graham Smith (compilateur), *Federalism: The Multiethnic Challenge*, New York, Ed. Longman, 1995, p. 4.

spécialement au Canada et en Inde, est d'une autre portée pour trouver des solutions différentes afin de résoudre les différents problèmes. Cela pourrait signifier la symétrie dans le dessein et l'asymétrie dans l'application, donnant à une minorité plus de droits qu'à une autre, ou donner des droits similaires à toutes les minorités sachant que seulement une ou quelques unes d'entre elles en profiteraient réellement. Par exemple, les droits linguistiques pourraient être accordés à toutes les minorités, ce qui en pratique bénéficierait surtout aux Kurdes en Irak et aux Berbères en Afrique du nord, vu que d'autres minorités (les Coptes en Egypte, les minorités religieuses au Liban et dans le Golfe) ayant toutes accepté l'arabe comme langue maternelle. Egalement, en fonction des demandes politiques des minorités, le fédéralisme asymétrique pourrait employer divers systèmes de représentation et de participation. Le fédéralisme, de plus, permet "des expérimentations" à différents niveaux. Des lois pourraient être essayées au niveau de l'Etat avant d'être étendues au niveau fédéral, ou, des lois pourraient être passées en premier au niveau fédéral donnant ainsi aux Etats du temps pour les adapter et les adopter. Une centaine d'années se sont écoulées entre l'adoption du 14^{ème} amendement à la Constitution américaine en 1865, prohibant l'esclavage, et son application actuelle par l'Etat suite au Mouvement pour les droits civils dans les années 1960. Les droits des homosexuels sont actuellement introduits au niveau des Etats aux Etats-Unis, mais le gouvernement fédéral y est toujours opposé. Le fédéralisme non-territorial, comme en Belgique, fournit une autre possibilité pour accorder des droits aux minorités sans revendications territoriales, et ce mécanisme pourrait être utilisé dans les Etats ou dans l'union fédérale dans son ensemble, dépendant de chaque cas spécifique. Ces solutions ne sont pas sans possibles tensions, comme c'est évident dans d'autres fédérations multinationales ou multiethniques comme le Canada, le Nigéria, l'Inde et la Belgique. Le but de ces mécanismes n'est pas de résoudre les conflits, mais de les gérer et de les modérer, en accordant aux minorités leurs droits légitimes en termes de respect, de reconnaissance et de rôle dans l'espace public, tout en préservant l'unité de l'Etat dans le même temps. Il y a ceux qui ne croient pas que le fédéralisme puisse être une solution à la question des minorités dans le monde arabe. Ben-Dor voit le danger de la nouvelle vitalité de l'islamisme tellement répandu dans le monde arabe comme la principale cause derrière la montée des questions minoritaires¹⁰, et tandis que la solution est également dans «la démocratisation, la centralisation, le fédéralisme, le *leadership* et la recherche à unifier les thèmes et les motivations nationaux»¹¹, les perspectives de gouvernance démocratique et de fédéralisme sont encore lointaines. Joffe argue que le fédéralisme ne peut-être une solution car l'arabisme et l'islamisme sont tous deux discriminatoires envers les minorités, comme «le réel renouvellement de l'Islam (par Al-Afghani) impliquait une exclusivité ethnique qui pouvait seulement

réaffirmer l'infériorité des non-Arabes, comme des non-Musulmans dans le corps islamique revivifié»¹².

Hourani, l'un des principaux chercheurs modernes sur les minorités dans le monde arabe, a observé que : «A long terme il y a une seule voie qui permette de résoudre les problèmes des minorités : la majorité et les minorités doivent former une 'communauté' l'une avec les autres, doivent apprendre à se respecter et à se faire confiance réciproquement, et sur la base de la confiance et du respect à travailler ensemble vers des buts communs... Cela ne signifie pas que les différences entre elles doivent disparaître totalement, dans la mesure où l'unité n'implique pas forcément l'uniformité... Cela signifie que la majorité comme les minorités doivent avoir conscience que leurs loyautés et leurs devoirs ne s'arrêtent pas aux frontières de leur groupe racial ou religieux, et que toute communauté humaine doit, si elle veut éviter de tomber en état de péché mortel, se faire le serviteur de quelque chose de plus élevé qu'elle-même»¹³.

Ce paragraphe prête à diverses interprétations, y compris la démocratie libérale, les techniques *consociationnelles* et le fédéralisme.

Toutefois, le même auteur sème des doutes sur la possibilité d'une fédération en argumentant que "faute d'une révolution communiste dans les territoires arabes, il ne semble pas y avoir de possibilité de fonder un Etat supranational au Moyen-orient"¹⁴. Cela correspond peut-être à l'idée royale du fédéralisme sans fédération.

Lybie : une démocratie, mais fédérale !

Article extrait de *Occitania*, revue du *Parti Occitan*, Albi, n° 179

Traduit de l'occitan par Jean-François Billion (Lyon) et Bernard Lesfargues - Eglise neuve d'Issac (24)

Le Président du Congrès mondial Amazigh (CMA) considère que la démocratie s'installera en Lybie dans la mesure où le fédéralisme sera à la base du système qui prendra la place de celui qui vient de tomber.

Lounès Belkacem, Président du CMA, s'est rendu à deux reprises en Lybie durant la période de guerre. Il y est allé à la demande de la population amazigh de l'ouest du pays, qui avec 500.000 personnes, représente le dixième de la population lybienne.

Il s'agit de personnes qui ont une autre langue et qui ont, depuis le début des événements, contribué à faire tomber le régime : «Les Berbères en Lybie sont des opposants de toujours car ils sont des Berbères et que Kadhafi disait que le pays était arabe et islamiste et que donc pour lui les amazighs étaient une menace», a déclaré Lounès

¹⁰ Ofra Bengio and Gabriel Ben-Dor (compilateurs), *Minorities and the State in the Arab World*, Londres, Lynne Rienner, 1999, p. 15.

¹¹ Ofra Bengio, *Minorities and the State in the Arab World*, op. cit., p. 91.

¹² George Joffe, "Federalism and Minority Groups in the Middle East and North Africa", dans *Beyond the Middle East Conflict: A Future for Federalism?*, Londres, Ed. Centre for Contemporary Studies and Minority Rights Group, 1985, p. 7.

¹³ Albert Hourani, *Minorities in the Arab World*, Londres, Ed. Oxford University Press, 1947, p. 119.

¹⁴ Hourani, *Minorities in the Arab World*, op. cit., p. 120.

Belkhacem. «Ils ont libéré leur région au commencement du mois d'août après avoir subi les bombardements de Kadhafi et une forte présence militaire qui a tiré sur tout : écoles, maisons et saccagé tout ce qu'elle pouvait ».

Ceux qui voulaient se protéger sont partis vers la Tunisie voisine et c'est ainsi qu'il y a n'a pas eu trop de victimes alors que les dégâts matériels sont impressionnants.

Il s'agit d'une région très surveillée par Kadhafi parcequ'elle était considérée comme peuplée d'opposants. Malgré tout elle ne s'était pas exprimée auparavant par une résistance armée. Les Berbères étaient victimes de la répression politique et de la violence policière. «Les premières armes sont arrivées de Benghazi. C'est ainsi qu'ils ont commencé et en récupérant des armes après les combats».

L'identité de cette population c'est en premier la langue et la culture. Sinon, ce sont des musulmans, pratiquants d'un islam différent. «Mais ce sont des Berbères, ce à quoi ils sont attachés, et quand j'y suis allé pour la première fois j'ai rencontré des personnes qui avaient commencé à remplacer les conseils municipaux établis. Et, lorsque je leur donnais un drapeau berbère, ils en étaient fiers et le mettaient aussitôt dans la salle des délibérations au dans la rue», nous a expliqué le Président du CMA. Même, dans quelques villages arabisés de la région, les habitants montraient qu'ils présentaient encore des signes de berbéricité comme la toponymie ou des pratiques culturelles.

«La politique d'arabisation était une réalité mais il s'agissait également d'une population enfermée close et marginalisée. Dans l'espoir de les assimiler on les a mis à part, explique Lounès Belkhacem. La langue berbère était interdite en public et donc à l'école.

Une telle situation signifie qu'il y a eu évidemment des personnes de la communauté qui collaboraient avec le régime de Kadhafi. Lounès Belkhacem décrit un système classique : «Le régime était représenté dans la région par des collaborateurs qui étaient berbères et qui en parlaient la langue. Il m'est arrivé d'en rencontrer et ils me disaient qu'ils étaient berbères et qu'ils collaboraient parcequ'ils ne pouvaient pas faire autrement. Peut-être y avait-il aussi la corruption et la peur». Et, quand la révolution a commencé beaucoup d'entre eux sont partis rapidement. Il n'y a pas eu de réelle chasse aux collaborateurs durant le mois d'août, mais, à présent que la totalité du pays est aux mains du nouveau pouvoir il y aura sûrement un retour de baton.

Besoin de solidarité

Le Président du CMA est allé deux fois à la rencontre des Berbères de Lybie. Au début de la révolution il s'est rendu à la frontière de la Tunisie et de la Lybie pour rencontrer les réfugiés puis, au mois d'août, il est entré en territoire lybien libéré. C'était une façon de montrer le soutien de son organisation à cette population berbère.

Le CMA compte également sur le soutien des autres peuples de la Fédération Régions et Peuples Solidaires (R&PS) : «car les amazighs seuls, et le CMA seul, sont une force qui a besoin de soutien moral. Les Berbères de Lybie n'ont pas besoin d'argent ni de produits alimentaires et encore moins d'armes, mais ils ont besoin

d'un soutien moral et d'un soutien à leur projet de société».

Cela signifie qu'il faut que les pays qui sont intervenus militairement pour faire tomber Kadhafi aident à la mise en place d'un système qui ne soit pas monolithique comme cela fut le cas durant 42 ans. «Je crois que la Lybie sera démocratique à condition que les Berbères ne soient pas écartés du système et que leurs droits soient reconnus. Je demande à R&PS d'être solidaire».

La solution idéale, c'est du moins ce que pense le Président du CMA, serait qu'ils puissent se diriger vers une Lybie fédérale, mais il reconnaît que cela sera compliqué : «Ce n'est absolument pas un pays ayant une tradition de fédéralisme, absolument aucune tradition de décentralisation ; mais j'en ai parlé avec les gens que j'ai rencontré et il me semble que la solution idéale pour les Berbères serait le fédéralisme, parceque ce que nous voyons arriver ne laisse pas penser que tout se passera bien pour eux. Les nouveaux responsables du pays risquent de poursuivre sur la même voie de l'arabisation et la même voie d'une Lybie arabo-islamique. Peut-être les Berbères n'auront-ils que des miettes de reconnaissance...»

Beaucoup de choses, pourtant, plaident en faveur du fédéralisme comme par exemple la superficie du territoire lybien et la diversité de sa population avec la présence de tribus qui veulent conserver leur organisation. «Je ne vois pas bien comment l'on pourrait créer quelque chose de cohérent rapidement et c'est la raison qui fait que le fédéralisme me semble être la solution. Il est probable que les Berbères de Lybie vont affronter un combat plus dur que la lutte armée des derniers mois», pense de manière assez pessimiste Lounès Belkhacem. «Je ne suis pas très optimiste lorsque je pense aux barbus -les islamistes étaient également les adversaires de Kadhafi- même s'il était lui-même un véritable islamiste, mais il n'était pas leur chef. *Al Quaeda* est présente en Lybie avec des combattants armés lybiens, mais il y a aussi de nombreux mercenaires islamistes dans l'opposition à Kadhafi, qui ont participé à la révolution depuis le mois de février ; les Berbères n'ont absolument pas le même projet de société que ces gens. C'est pour cette raison que l'avenir sera dur, plus dur que cela n'a été le cas durant la période révolutionnaire qui vient de se passer ; et même plus dure que durant la période de Kadhafi, à tel point que des personnes que j'ai rencontrées durant le mois d'août m'ont espéré que Kadhafi tienne encore quelques mois, le temps de préparer l'après-Kadhafi à cause de la menace qui arrivait de l'est».



**Crise, Directoire Merkozy
et gouvernance
intergouvernementale...
versus gouvernement fédéral****Il faudrait un Zola !**

Bernard Barthalay
Economiste (Université Lyon 2) - Président de
Puissance Europe - Weltmacht Europa
www.puissanceeurope.eu

Cessons de parler de crise de l'euro là où il n'y a en vérité que la crise des Etats-nations. Si, comme l'Allemagne et la France l'affirment haut et fort, c'est le Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement de la zone euro qui serait le gouvernement économique, alors la crise de la gouvernance européenne, c'est eux. La crise de la zone euro, née de la concurrence entre les régimes fiscaux et sociaux de ces mêmes Etats, qui enferme la zone dans le développement inégal, intenable, c'est une crise de gouvernance. Et si la zone euro devait exploser aux dépens de l'euro lui-même, c'est que les gouvernements des Etats-nations n'ont pas été un bon gouvernement de la zone euro, faute d'avoir pris à temps les décisions nécessaires pour répartir harmonieusement l'activité sur le territoire de la zone.

Ne faisons pas semblant de découvrir la difficulté, tout est déjà dans le préambule du Traité de Rome (1957) : «SOUICIEUX de renforcer l'unité de leurs économies et d'en assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisées», voilà le contrat.

Qui était censé coordonner les politiques économiques générales des Etats pour remplir le contrat ? Le Conseil, c'est-à-dire les Etats membres.

Ne cherchons pas plus loin ; le coupable, c'est l'incurie des Etats membres. Pour réussir, il fallait appliquer sans faille la méthode inventée par Jean Monnet ; la méthode communautaire. Alors, le Conseil serait devenu un sorte de *Bundesrat*, évoluant même peut-être vers un Sénat, plus démocratique, et la Commission un exécutif responsable, depuis longtemps. C'est en ce sens que Jean Monnet pouvait dire : «les Etats-Unis d'Europe ont commencé !». Seulement voilà, les Etats se sont accrochés à leurs souverainetés formelles. Et le Traité de Rome ne fut plus bientôt qu'un chiffon de papier. La clause la plus fondamentale, celle qui fondait l'Europe en légitimité, ne fut pas appliquée : il fallut attendre 1979, vingt-deux ans plus tard, pour obtenir, de haute lutte, que le Parlement européen soit élu au suffrage universel, sans mode de scrutin uniforme, et dans des conditions qui font de cette élection une mascarade de démocratie qui n'intéresse plus personne ; et l'on accuse Bruxelles ? Mais c'est Paris, Berlin, Londres, qu'il faut accuser. Puisque Bruxelles n'est rien, et que les Etats sont tout.

Oui, le Tribunal constitutionnel allemand a raison quand il dit : pas plus d'Europe sans légitimité européenne. Pourquoi la solidarité entre des peuples qui ne peuvent même pas se reconnaître comme un peuple de peuples à l'occasion d'une élection, enfermés qu'ils sont dans des campagnes électorales nationales par les partis nationaux, soucieux de la seule conquête du pouvoir des Etats, à défaut de pouvoir européen.

Oui, la faute est aux Etats. Ils n'ont pas tenu la promesse. Ils nous ont trompés. Ils se sont trompés. Ce n'est pas la Grèce qui met l'Europe en crise.

La Grèce est le produit de la faillite des Etats. Il n'est pas question ici de défaut financier, mais de faillite politique. La vérité, c'est qu'en dépit des apparences, et des discours sur la grandeur française ou l'intérêt national des Allemands, les Etats européens ne se sont jamais relevés de la seconde guerre mondiale. Ils ne sont pas montés à l'étage. Ils sont restés au rez-de-chaussée.

Que pesaient-ils hier face aux deux superpuissances ? Que pèsent-ils aujourd'hui face à la Chine et à l'Inde ?

La solution de la crise des Etats-nations passe par la puissance et par la solidarité. Oui, cela signifie cette union de transferts tant abhorrée par les partisans du tout-marché et du pas-d'Etat (les intergouvernementalistes laissez-fairistes). Transferts de pouvoirs et transferts de ressources. Non pas concentration de pouvoirs (super-Etat), mais séparation du pouvoir européen, limité mais réel, et des pouvoirs nationaux, réels mais limités. Non pas transferts de ressources financières abandonnées à l'arbitraire des récipiendaires, sans contrôle, ni administratif ni juridictionnel ni parlementaire, mais d'activités réelles, créatrices d'emplois et d'un développement durable, pour rééquilibrer les échanges intra-européens et venir à bout de l'endettement public. Cela s'appelle la cohésion économique, sociale et territoriale. Et c'est aussi dans le Traité, décidément oublié.

Oui, J'ACCUSE les Etats-nations. Qui ont agi contre l'intérêt bien compris de leurs peuples et qui peinent désormais à cacher leur échec. Pour eux, c'est trop tard. Et la méthode communautaire, dont le succès dépend, en définitive, de leur seul bon vouloir, n'est plus à la hauteur de l'enjeu.

Oui, il nous faut des Etats-Unis d'Europe, une fédération des Etats de la zone euro (là où elle est nécessaire et possible), un Etat fédéral (*Bundesstaat*), pour élever l'Europe à la puissance requise pour compter dans les affaires du monde, pour abolir la concurrence suicidaire des régimes fiscaux et sociaux et garantir l'égalité des chances pour tous les Européens, une démocratie européenne, pour fonder en légitimité toute la solidarité souhaitable.

www.pressefederaliste.eu

Pour une issue fédérale à la crise

Philippe Herzog

Editorial de *Confrontations Europe, la Revue* n°96
Avec les remerciements de *Fédéchoses* à M. Herzog
et *Confrontations Europe* pour nous avoir autorisé à
republier ce texte

Les erreurs, lacunes, et divisions qui grèvent la gouvernance politique européenne coûtent cher. Le mode de soutien financier à la Grèce inapproprié, l'occultation du lien entre crise des dettes souveraines et crise bancaire, la rigueur nécessaire mais sans moteur de croissance, les divergences de compétitivité longtemps ignorées : tout ceci a engendré la contamination des abcès dans l'eurozone, qui est maintenant au bord du gouffre. Les dirigeants européens découvrent seulement aujourd'hui qu'ils ont ignoré les conditions de viabilité de l'Union monétaire et ils tentent de se ressaisir.

Mais sans réformes radicales et cohérentes, le danger ne serait pas écarté. Le sens des changements à opérer doit être clair : **une Europe fédérale**. Mais ceci soulève deux questions : l'acceptation et le désir d'engagement des sociétés européennes, dont la solidarité est encore faible et qui sont marquées par l'étroitesse des cultures nationales. Et d'autre part la clarification du fédéralisme dont nous avons besoin. Pourquoi vouloir une autorité politique capable de conduire une politique économique commune ? Parce qu'il est impératif d'établir une solidarité de fer entre les Etats-nations pour que leurs politiques convergent de façon à s'attaquer au mal le plus profond -les divergences de compétitivité- ; et aussi pour mutualiser des ressources pour la croissance de toute la zone. Et quelle autorité bâtir pour cela ? Les conflits actuels entre les champions de «la voie communautaire» et «la voie intergouvernementale» sont nocifs ; il faut les dépasser en combinant les deux voies. Il est grand temps de débattre à fond de la création d'un ministère européen de l'économie et des finances gérant les outils d'un fédéralisme fiscal. Le travail démocratique nécessaire pour préparer ce changement qualitatif de l'architecture européenne prendra du temps, mais il est décisif. Il faut le lancer au plus vite.

Des pare-feu dès maintenant

Sous la conduite de Jean-Claude Trichet, qui mérite notre reconnaissance, la Banque centrale européenne (BCE) a été l'institution la plus sollicitée et la plus efficace face à la crise. Elle crée de la monnaie pour empêcher une crise de liquidité bancaire, et même pour racheter des dettes d'Etats et de banques en difficulté de solvabilité ; elle pourrait réduire son taux d'intérêt. Mais on ne peut pas sans danger laisser la BCE porter tout le poids des interventions face au feu. Ses missions pourront évoluer à moyen terme, mais J.-C. Trichet a raison d'appeler les gouvernements à prendre au plus vite une plus grande part des responsabilités.

Ils pourraient déjà s'accorder sur une réglementation susceptible d'endiguer certains excès spéculatifs de la pression des marchés financiers, en interdisant les opérations spéculatives du *trading* à haute fréquence et

des ventes à découvert, et ils devraient accélérer la préparation de la taxe sur les transactions financières.

Consolider l'eurozone

Un défaut non maîtrisé et a fortiori une sortie de la Grèce de l'euro pourraient conduire à l'explosion de l'eurozone, menaçant l'ensemble du système monétaire international. Ecoutons les préoccupations venues des Etats-Unis, de Chine ou d'ailleurs.

Qu'ils soient allemands, hollandais ou français, majoritairement les citoyens ne sont pas volontaires pour accepter le coût de la solidarité. Pourtant, pour ne pas couler nous n'avons pas d'autre choix que d'accepter une reprise par les Etats membres de l'eurozone d'une partie importante de la dette des grecs et d'autres Etats en risque d'insolvabilité. L'accord du Conseil du 21 juillet est un premier pas en ce sens.

Mais les décisions d'emploi de la Facilité de soutien financier se font à l'unanimité des Etats de l'eurozone. Il faut passer à une règle de majorité qualifiée, qui tiendra compte du poids des Etats contributeurs, et accroître le volume des moyens d'intervention. C'est pourquoi dès 2012 un véritable Fonds monétaire européen, c'est-à-dire un dispositif solide et pérenne de soutien aux Etats en difficulté, pouvant émettre des *eurobonds*, devrait être créé. Une autre option consisterait à créer une Agence de mutualisation du financement des dettes de l'ensemble des Etats membres de l'eurozone ; mais elle nécessiterait une volonté d'intégration politique déjà beaucoup plus forte. Dans tous les cas, les Etats créditeurs qui devront garantir les soutiens, donc consentir un transfert important en faveur des débiteurs, ne le feront qu'à des conditions très strictes. Des politiques d'austérité sont déjà exigées. Demain un pouvoir communautaire pourrait mettre la Grèce en quasi tutelle -si elle l'accepte-, mais au lieu de l'enfoncer il devrait l'aider à se responsabiliser pour réaliser les réformes et les investissements permettant de redresser sa capacité de production et sa compétitivité.

Les dirigeants européens ont fini par reconnaître que la crise bancaire menace de rebondir. Mais se focaliser sur les banques sans mieux résoudre la crise des dettes souveraines qui dégrade les bilans bancaires serait dangereux. De plus, la recapitalisation nécessaire des banques doit avoir lieu à une échelle raisonnable, sinon on provoquera une crise du crédit nécessaire à l'économie. D'autre part, les contribuables ne doivent pas payer à nouveau pour renflouer des banques : la Commission fait bien de recommander que celles qui n'ont pas assez de fonds propres mobilisent leurs profits en cessant de verser des dividendes et des bonus. Au-delà on pourra avoir recours à la Facilité. Mais il ne faut pas accepter que chaque Etat opère séparément, on doit exiger une coordination communautaire des restructurations. En effet, c'est une tare du grand marché et de l'Union que de ne pas avoir de politique bancaire. Il est prévu d'accélérer la régulation, avec un cadre harmonisé et un mécanisme commun de résolution des crises bancaires. Mais il conviendra aussi d'établir des digues entre la banque de dépôt et la banque de *trading* et de prévenir le développement des «banques de l'ombre» (*shadow banking*).

Résoudre les équations rigueur et croissance, compétitivité et solidarité

La récession menace, or sans croissance, la cure de désendettement peut tourner au cauchemar. Dans chaque Etat des réformes de structures doivent viser à associer rigueur et compétitivité. En France notamment, il s'agit d'entreprendre avec la société civile et les partenaires sociaux une redéfinition complète de l'intervention publique et une réforme de l'Etat afin de briser l'addiction aux dépenses publiques improductives, redéfinir les missions des services publics et de la protection sociale, et investir pour restaurer le potentiel de croissance.

Mais la Communauté doit assumer sa part de responsabilité. Ceci exige de bâtir les fondations d'une croissance durable : les chantiers de la rénovation du grand marché et de la réforme des perspectives financières sont entrepris. Il est choquant que dans de nombreux pays, dont la France, ces défis ne font pas l'objet d'un débat démocratique, en dépit des efforts d'une association comme la nôtre. A contrario nous avons pu constater à Cracovie lors du Forum organisé par la Commission, la qualité des efforts d'appropriation des opportunités et des défis du grand marché par les polonais et les citoyens de plusieurs pays. Mais les propositions pour faire de ce marché un espace doté d'une dimension sociale, notamment pour la formation et l'emploi, un camp de base dans la mondialisation, le socle de politiques industrielles intégrées et d'une dynamique d'investissements de long terme n'avancent que très difficilement. D'autre part les Etats-membres n'acceptent pas un budget plus conséquent, doté de ressources propres et accompagné d'une capacité d'emprunt. Tout ceci atteste d'une faiblesse des politiques publiques communes.

Préparer la création d'un Ministère européen de l'économie et des finances

Répondant à l'attente du Parlement européen, José Manuel Barroso montre plus d'ambition et s'est prononcé pour un progrès du fédéralisme : c'est bien, mais quand il affirme que «la Commission européenne est le gouvernement économique de l'Union», il a tort puisque le pouvoir budgétaire et fiscal est dans les mains des Etats-membres ! Et ce sont les nations qui assumeront le coût de la solidarité. De fait, le pouvoir «exécutif» européen est partagé entre Commission et Conseil, et les conflits de préséance risquent de retarder ou faire dérailler les conceptions nouvelles du fédéralisme dont nous avons besoin.

Jean-Claude Trichet a proposé la création d'un Ministère des finances pour instaurer un pouvoir de surveillance supranationale sur les politiques budgétaires des Etats membres et représenter l'Union de façon unie dans les institutions économiques internationales. Michel Barnier avance une proposition plus complète : c'est un Ministère de l'économie et non pas seulement des finances qui est nécessaire, avec mandat pour la promotion des investissements humains et productifs et la convergence des efforts de compétitivité.

Créer les compétences et les outils pour une politique économique commune, créer une autorité pour les gérer avec un mandat et un contrôle démocratique : ceci appelle de nouveaux Traités. Il convient d'y préparer dès maintenant les peuples européens. Actuellement différents projets se font jour, préoccupants parce qu'ils minorent les politiques publiques et la solidarité. L'Allemagne aura un rôle clé pour la décision. Le dialogue franco-allemand doit se développer en vue d'un saut fédéral, et en lien étroit avec tous les pays qui en acceptent le principe. Contre le sentiment d'abandon de souveraineté nationale, il faudra montrer qu'il s'agit en fait de renoncer aux «je fais ce que je veux sans souci des autres» en vigueur.

Avant même un changement des Traités, on devrait dès 2012 créer un Trésor européen regroupant une partie des services de la Commission et de l'eurogroupe (avec des représentants des Trésors nationaux), comme Michel Barnier l'a suggéré, afin de mieux conjuguer la surveillance des politiques de rigueur et la stimulation de la reprise économique. Le débat doit s'ouvrir.

L'impératif démocratique

L'intégration économique nécessite une force politique supranationale. S'agira-t-il d'un gouvernement pour l'eurozone seulement ou pour toute l'Union ? Une réponse de principe est celle-ci : pour l'eurozone et pour tous les autres Etats qui veulent y entrer. La porte est ouverte, consolider l'eurozone est de l'intérêt de tous, donc ceux qui ne veulent pas entrer, comme la Grande-Bretagne, doivent cesser d'entraver les développements de la régulation du système financier et la formation d'un véritable Budget.

Tous ces enjeux devraient être au cœur des prochaines élections nationales en France et en Europe. Nous ne demandons pas aux candidats de grandes déclarations contre la finance, ni seulement de prendre soin de l'équité dans les mesures de rigueur, mais de couper court aux dénis de réalité, et d'entreprendre avec la société civile et les acteurs socio-économiques des réformes cruciales comme celles de l'éducation et de la production, en les ancrant dans les défis de la mondialisation. Et à l'échelle de l'Union européenne, la confiance ne peut revenir sans participer à un progrès qualitatif de solidarité et d'unité.

Il flotte aujourd'hui un climat d'attente, mais aussi d'irréalité face aux futurs développements de la crise, qui me fait penser à celui qu'a vécu Julien Gracq dans l'entre-deux-guerres et qu'il a traduit ensuite dans son livre *Le rivage des Syrtes*¹⁵. Ne reproduisons pas les errements d'une période de l'Histoire au cours de laquelle l'Europe a failli disparaître. Confrontations Europe et ses nombreux partenaires ont à cœur de contribuer à un sursaut collectif, et nos Entretiens Economiques Européens des 23 et 24 novembre mettront dans le débat public les enjeux cruciaux de la solidarité et de la compétitivité.

www.pressefederaliste.eu

¹⁵ 1951, éditions José Corti.

Contre la tentative de «coup des chefs d'Etat» franco-allemand

Un *leadership* commun pour une Union européenne vraiment fédérale et démocratique

Déclaration du Groupe Spinelli
du 8 décembre 2011

La NON-REPONSE franco-allemande

La proposition du directoire franco-allemand censée sortir l'Europe du tourbillon des crises n'a rien d'une solution. La crise financière actuelle est avant tout une crise politique.

Parler de mini-changements de traité est un bluff qui nécessitera de toute façon une conférence intergouvernementale fastidieuse. De simples ajustements de protocoles sont inacceptables car ils s'affranchissent de tout processus démocratique notamment des parlements nationaux et européen. Si les gouvernements s'engagent sur cette voie, le Parlement européen ira devant la cour de justice pour trancher. Le court-circuitage systématique des instances communautaires et la non-application des règles récemment adoptées sur la gouvernance économique font partie du problème.

Faute d'actions en temps voulu, la crise de la dette souveraine est en train de devenir une crise de l'euro qui menace les fondements de la construction communautaire de l'Union. Soixante années d'efforts pour rapprocher les Européens pourraient être réduits à néant. Dans l'intérêt de l'Union européenne (UE) entière et sous le regard du reste du monde, la crise de l'euro appelle des réponses vigoureuses. Mais la crise d'aujourd'hui est bien plus qu'une tornade financière aux conséquences économiques et sociales dévastatrices. Les citoyens et en particulier les jeunes générations doutent de l'avenir, tiraillés entre exigences de rigueur et espérance de la croissance.

AGIR MAINTENANT

Pour résoudre l'aspect financier de la crise nous avons besoin immédiatement :

1. de mettre en œuvre complètement le paquet de gouvernance économique «6 pack» qui a été voté en 2011 par le Parlement européen et le Conseil, en particulier la surveillance macro-économique ;
2. de mesures rassurant les marchés et qui consisteraient à mutualiser temporairement la dette des États membres, au-delà de 60 % du PIB, avec un objectif de réduction progressive de ce stock (proposition du *Sachverständigenrat* allemand). Au-delà, la création d'un Fonds monétaire européen reste prioritaire ;
3. de proposer une feuille de route pour l'introduction d'*Eurobonds* réels ;
4. de recourir à la BCE tout en respectant son indépendance et/ou de faire du FEFS/MSE une banque, pouvant intervenir directement sur le marché ;

5. d'une nouvelle stratégie de croissance est indispensable. Elle doit être fondée sur le budget fédéral européen et financée par des ressources propres et l'utilisation massive d'emprunts obligataires à fin d'investissement («*Project Bonds*»). De tels «*Project Bonds*» pourraient fournir des fonds pour l'investissement dans la modernisation et la transformation écologique de l'économie européenne et devraient se concentrer dans des domaines comme les transports (rail, route, voie fluviales), l'énergie (efficacité énergétique, smart grid, production d'énergie verte) et dans des projets de recherche scientifique à grande échelle.

Par ailleurs, avant tout changement de traité, toutes les potentialités du traité actuel doivent être explorées y compris les coopérations renforcées.

L'Union et l'euro

Le choix ne porte pas sur une zone euro à 17 ou une Union à 27 mais sur les instruments permettant de renforcer la zone euro en évitant les dérives intergouvernementales actuelles et réaffirmant le besoin d'une méthode communautaire forte. L'article 136 du TFUE et la clause de flexibilité sont une première piste pour renforcer la gouvernance de l'euro.

Inutile de préciser que la règle de l'unanimité constitue un obstacle fondamental aux avancées communautaires. Comment préserver les perspectives européennes et communautaires plus larges et à long terme ? En effet, certaines mesures spécifiques à la zone euro s'imposent d'urgence. Si la zone euro échouait à se consolider à brève échéance, c'est toute l'intégration européenne qui serait menacée. Dans ce contexte, une des questions prioritaires est de préserver l'exigence de légitimation démocratique de toutes les décisions prises à l'appui de la monnaie unique. Tout mécanisme de décision devra associer les États membres prêts à adhérer prochainement à l'euro, la Commission et le Parlement européen.

Le contrôle démocratique n'est pas négociable

L'absence de contrôle démocratique sur les décisions en cours a un impact direct aux niveaux économique, social et fiscal. La tactique actuelle est d'utiliser la méthode intergouvernementale pour passer outre le contrôle démocratique national.

Contrairement à ce qui est aujourd'hui proposé au Conseil européen, un gouvernement de l'euro digne de ce nom doit impérativement se soumettre à un débat public et rendre des comptes. Le pacte «euro+» ignore ces exigences démocratiques fondamentales et contourne les prérogatives des partenaires sociaux.

Un tel gouvernement devra élaborer et conduire la politique économique et fiscale. Il devra aussi superviser l'application des critères économiques et budgétaires, particulièrement en ce qui concerne les dispositions du Pacte de stabilité et de croissance et la surveillance macro-économique.

La gouvernance économique doit être organisée au sein de la Commission européenne sous le contrôle démocratique du Parlement européen. Elle sera dirigée

par un Vice-président aux Affaires économiques et monétaires ainsi que de l'eurozone et elle devra inclure tous les Commissaires en charge des dossiers économiques, sociaux et environnementaux. Ce Vice-président représentera la zone euro dans les institutions financières internationales et présidera l'euro-groupe et le Conseil EcoFin.

DEMAIN

Au-delà de la crise, une Union authentiquement démocratique et une croissance soutenable

Des politiques économiques pour une croissance durable

La discipline sans solidarité ni investissement ne constitue qu'une composante de la solution.

Parallèlement aux mesures renforçant la discipline budgétaire, nous avons besoin d'actions allant dans le sens d'une croissance durable. Sans un nouvel élan nos économies sont menacées par la récession et la discipline des finances publiques ne sera qu'un engagement intenable.

Il est urgent d'exploiter le traité dans tous les domaines qui n'exigent pas sa modification tels que la taxe sur les transactions financières, ou la pleine réalisation du marché intérieur y compris dans sa dimension sociale qui constitue le socle de notre prospérité.

Nous avons également besoin d'un budget qui soit un instrument crédible de politique économique européenne, fondé exclusivement sur des véritables ressources propres, tel que une FTT, une taxe carbone et une assiette consolidée pour les entreprises.

Développer un espace démocratique et social européen

La crise a particulièrement mis en lumière le fait que le projet européen partagé ne peut exister que si les débats nationaux sont européanisés dans le cadre d'un véritable espace public européen. La construction d'une union politique européenne représente une occasion historique sans précédent pour faire sortir la démocratie de son cadre historique national et aboutir à une réelle démocratie transnationale sur base fédérale. La collaboration avec les Parlements nationaux et/ou régionaux doit également constituer une priorité pour éviter que ne continue de se développer le double langage sur les questions européennes dans les enceintes démocratiques nationales et/ou régionales. Dans ce contexte, il faut en finir avec les référendums nationaux sur les questions européennes. Le seul référendum possible sera un référendum paneuropéen qui fonctionnera sur la base de la majorité des voix des citoyens dans une majorité qualifiée des Etats membres.

Afin de continuer à développer encore plus la légitimité du Parlement européen et du processus démocratique européen, il faudrait établir des listes transnationales pour les élections au Parlement européen. De plus, un renforcement de la légitimité démocratique du Président de la Commission est nécessaire. Cela impliquerait son élection directe ou indirecte de sorte que les candidats à la présidence de la Commission soient préalablement élus au Parlement européen.

Le développement d'un espace public européen ne peut exclusivement se fonder sur le changement d'échelle des scrutins. Il nécessite la participation active des citoyens. Il se construira également par la transnationalisation de l'espace médiatique, la formation et les échanges entre citoyens, acteurs et groupes de citoyens européens à grande échelle (sur le mode Erasmus), le suivi de l'Initiative citoyenne européenne et de toutes les formes de participation citoyenne transnationale à activer avec l'appui des nouveaux médias sociaux, entre autres.

ETAPE SUIVANTE : révision des Traités

Ce serait une erreur de se ranger parmi ceux qui s'opposent à la révision du traité, mais la révision du traité ne sera acceptable qu'à des conditions précises. Il serait néfaste de procéder à l'élaboration secrète et hâtive et à la mise en œuvre d'un traité ad hoc pour un groupe limité de pays au sein de la zone euro, puisque les marchés vont immédiatement attaquer ceux qui n'en feront pas partie avec des conséquences dramatiques pour eux, pour la zone euro et pour l'Union dans son ensemble. Puis surtout, les peuples européens ne l'accepteront pas.

Le nouveau traité ne pourra pas se limiter à fixer des nouvelles règles et des sanctions en cas de violation dans le cadre de la gouvernance de l'euro mais il devra compléter le cadre institutionnel, répartir à nouveau les compétences entre l'Union et les États membres en renforçant celles de l'Union dans les domaines ayant une dimension européenne, préciser le partage des pouvoirs entre les institutions communes en approfondissant la dimension démocratique de l'Union et établir les instruments garantissant la croissance, la protection des droits économiques et sociaux ainsi que la solidarité, en partant des «*Project Bonds*» indispensables pour stimuler les investissements dans des domaines tels que les transports (rail, route, voie fluviales), l'énergie (efficacité énergétique, smart grid, production d'énergie verte) et des projets de recherche scientifique à grande échelle.

Une Convention

Afin de faciliter la voie vers un vrai compromis démocratique, nous proposons la convocation d'une Convention constituante sur la base de l'article 48 du Traité de Lisbonne. Nous n'avons pas oublié les échecs d'Amsterdam et de Nice à produire des solutions durables.

Cette nouvelle Convention devra réunir dans une même enceinte des représentants du PE, des parlements nationaux, de la Commission et des Chefs d'État ou de gouvernement. Les organisations des partenaires sociaux et de la société civile doivent être pleinement associés. Nous proposons une Convention plus participative dans son format que la précédente (*webstreaming* des travaux, forums sur internet tous les mois en fonction de l'avancement des travaux, panels de citoyens...). C'est aussi une façon de préparer la ratification ultérieure, quelle qu'en soit la modalité. Le processus de ratification pourrait également prévoir la réunion d'une grande Agora des citoyens européens.

La Convention devrait travailler de manière flexible afin d'affronter la délicate question de la naissance des

organes de la zone euro, sans perdre de vue les ambitions d'ensemble. Elle devrait aussi fixer d'emblée des modalités de ratification afin d'éviter les blocages qui pourraient naître des réticences d'une minorité. En évitant notamment à une conférence intergouvernementale de remanier le texte issu de la convention.

Pour un Plan européen de développement durable

Alfonso Iozzo

Membre honoraire du Bureau de l'UEF Europe - Turin

Document de présentation de la proposition d'Initiative citoyenne européenne (au sens de l'art. 11 du Traité de Lisbonne) pour un Plan de développement durable pour la croissance, le redressement économique et l'emploi dans l'Union européenne. Adopté à l'unanimité.

Traduit de l'italien par Jean-Luc Prevel - Lyon

Dans un cadre mondial en profonde évolution, caractérisé par la participation de masses croissantes au développement, qui requiert une utilisation rationnelle et efficace des ressources naturelles (alimentaires, énergétiques), l'Europe doit mettre en oeuvre une politique de contrôle étroit des ressources en transformant son système économique et productif sous une forme équitable et durable.

Les choix fondamentaux de l'Europe sont orientés dans la bonne direction, des objectifs indiqués dans le Traité de Lisbonne jusqu'aux décisions du Conseil européen pour 2020. La voie étroite de la rigueur budgétaire (qu'il s'agisse des Etats ou des individus) et du développement durable n'est praticable qu'avec un effort européen commun. Le développement ne peut reprendre qu'avec des investissements qui rendent les entreprises européennes compétitives, en réduisant la consommation et le coût de l'énergie et des matières premières, en utilisant pleinement les technologies de l'information, en mettant en valeur et en diffusant la société de la connaissance, en rééquilibrant le pouvoir d'achat.

L'augmentation progressive du revenu des citoyens des économies émergentes ouvre des possibilités énormes pour l'Europe d'exporter des biens et des services de qualité. Si l'on n'indique pas clairement qu'il est possible de mettre en chantier une phase nouvelle et différente de développement, on perdra l'occasion d'inscrire avec succès l'économie européenne dans le nouveau cycle mondial.

La capacité de produire des biens industriels avec des composants de haute technologie, des services de pointe, des biens culturels, est déjà répandue dans de nombreux secteurs et zones de l'économie européenne, mais c'est seulement si elle s'insère dans un choix stratégique qu'elle peut se diffuser, s'agrandir, s'améliorer.

C'est d'abord avec le Marché commun, puis avec le Marché unique, que l'Europe a entamé de longs cycles

d'expansion. Un choix analogue est maintenant nécessaire pour insérer pleinement l'Europe dans la nouvelle économie mondiale. Les propositions diffusées dans cette phase difficile de l'économie européenne sont souvent orientées dans la bonne direction, mais le fait de les limiter aux cadres nationaux en compromet la possibilité de réalisation, l'efficacité et l'économie.

D'une manière analogue au programme du Marché unique de 1992 qui voulait faire face au coût de la non Europe, maintenant, les solutions proposées sont aussi limitées par le coût qui doit être supporté en raison de la «non Europe». L'exemple le plus important est apporté par les investissements pour la recherche -spécialement dans le domaine des énergies nouvelles- qui permettent de comprendre comment des plans uniquement nationaux et non intégrés au niveau européen constituent un énorme gâchis de ressources que la nécessaire politique de rigueur qui doit guider les budgets publics et même les entreprises privées, ne permet plus.

Il est indispensable de lancer un *Plan européen*, limité mais décisif, pour montrer la direction à prendre, à tous les opérateurs économiques et sociaux européens. C'est à la Commission européenne qu'incombe la responsabilité principale de proposer les mesures nécessaires au Parlement et au Conseil européen et de les présenter aux citoyens, aux forces politiques, économiques et sociales européennes.

Le plan doit aussi impliquer les relations avec les zones les plus étroitement en rapport avec l'UE pour leur proximité géographique, en particulier les pays de la Méditerranée qui ont engagé une profonde évolution politique, économique et sociale.

Le plan d'investissement proposé en son temps avec une grande clairvoyance par le Président Delors doit être aujourd'hui repropulé et finalisé pour créer les conditions nécessaires de compétitivité, durabilité et cohérence sociale pour la relance européenne.

Il revient à la Commission d'indiquer les projets à soutenir, d'en garantir la faisabilité et d'en assurer la gestion rigoureuse et transparente. Le budget européen devrait, à terme, être financé exclusivement par des ressources propres et la taxe carbone, la taxe sur les transactions financières et la nouvelle TVA européenne devraient en constituer les composantes essentielles. Les propositions déjà avancées par la Commission en matière de taxe carbone et de taxe sur les transactions financières constituent les éléments essentiels du Plan et leur adoption peut en garantir le fonctionnement.

La taxe carbone peut en outre pousser le système économique vers des choix durables et elle est compatible avec des mesures transitoires visant à faire porter aussi la taxe sur les produits importés de zones qui n'ont pas encore adopté de mesures analogues.

La taxe sur les transactions financières peut être utilisée pour rendre socialement soutenable la transition du système économique en refinançant d'une manière significative le Fonds d'adaptation à la mondialisation en en redéfinissant les missions et en déplaçant, au moins en partie, le poids fiscal du travail non qualifié et précaire sur les revenus financiers.

Le lancement du Plan, avec ses mesures de fiscalité européenne commune, devrait être accompagné d'une réduction des dépenses prévues aujourd'hui au niveau des

Etats membres dans les secteurs d'intervention commune. Pour assurer la transparence et l'efficacité maximale dans l'utilisation des ressources, il est nécessaire de prévoir, dans tous les cas où ce sera possible, et certainement dans le domaine de la recherche de nouvelles sources d'énergie, la mise en route de programmes spécifiques et, dans ce cas, d'agences responsables de l'utilisation des fonds.

Puisque l'objectif principal du Plan est la relance des investissements, il faut prévoir des interventions financièrement significatives -même si c'est avec une attribution différée- en activant l'émission d'*Euro Project Bonds*, en impliquant la BEI dans l'instruction et la gestion des interventions (à effectuer à travers un «Fonds patrimonial» qui conserve la propriété des investissements effectués) pour la partie financée du Plan, afin de disposer -avec le revenu de tels investissements qui sera aussi différé- de ressources pour les nouvelles générations.

Indications quantitatives

Avec la taxe sur les transactions financières, il faudrait trouver environ 30 à 40 milliards d'euros supplémentaires pour le budget européen afin d'obtenir des crédits adéquats dans le secteur de la recherche et pour le refinancement du Fonds institué par la Commission en 2006 pour faire face aux difficultés induites par l'adéquation du marché du travail à la mondialisation. Le budget de l'Union s'avérerait ainsi proche du seuil des 1,27 % établi en son temps par les Etats membres.

Lors des cycles précédents d'expansion, l'Europe a réussi à créer plus de 15 millions de nouveaux postes de travail. Le Plan devrait permettre la création d'au moins 20 millions de nouveaux postes de travail en considérant qu'il devrait, en particulier, rendre le secteur des services compétitif et diviser ainsi par deux le taux de chômage actuel.

Le montant des investissements prévus par le Plan devrait atteindre au moins 300 à 500 milliards, à affecter dans un délai de 3 à 5 ans. Pour permettre l'émission d'*Euro Project Bonds* ou de garanties de la part de l'UE, il faudrait une taxe carbone capable de produire un revenu d'au moins 50 milliards annuels pour rétribuer les émissions. L'utilisation de la taxe carbone pour soutenir le plan d'investissements dans la phase de démarrage, serait pleinement justifié par le fait que la taxe elle-même tendra à diminuer au fur et à mesure que -grâce aussi au Plan proposé- l'économie européenne utilisera des sources d'énergie non génératrices de CO2.

Au terme du Plan, l'Union disposerait d'un patrimoine dont le montant pourrait atteindre au moins la valeur du double de l'investissement, assurant ainsi aux nouvelles générations un soutien adéquat, comme cela se passe pour les jeunes Norvégiens grâce au «Fonds de pensions» alimenté par le revenu du pétrole : dans ce cas il s'agirait du revenu des nouvelles sources d'énergie, activé par le Plan à travers les investissements et les dépenses pour la recherche. Le «Fonds patrimonial» pourrait, en particulier, soutenir l'insertion des jeunes Européens par des projets de service civil et, pour ceux qui, au terme des études, entrent dans le monde du travail (en se basant aussi sur l'expérience d'Erasmus), de formations pour

éliminer la précarité, de promotion d'activités de travail autonome et de développement de l'*entrepreneuriat* des jeunes.

Mise en route partielle ou intégrale du Plan de la part d'un groupe d'Etats membres

Au cas où des difficultés insurmontables se présenteraient pour la participation de tous les Etats, il faudrait prévoir la possibilité de procéder, de la part d'un groupe d'Etats, selon les règles concernant les coopérations renforcées, en particulier de la part de l'Eurogroupe et des Etats qui voudront s'y associer, comme cela est déjà prévu dans les récentes propositions *Europlus* sur la compétitivité, présentées par le gouvernement allemand.

L'Union européenne n'est pas une option, mais une nécessité.

Elle a besoin d'une fonction publique compétente, indépendante et permanente

Nous, le personnel des institutions européennes ne comprenons pas la polémique lancée par les médias belges, contre la fonction publique européenne.

Alors que de fortes turbulences politico-financières risquent de démanteler la construction européenne, la nécessité de plus d'Europe s'impose à tous et le pilotage européen attendu pour défendre l'intérêt général de l'Union requiert une fonction publique compétente, permanente et indépendante.

Si la rémunération des commissaires, députés et fonctionnaires européens pose question, il nous importe d'apporter des réponses factuelles et de donner aux lecteurs les éléments pour mieux saisir les enjeux du projet européen.

Travailler auprès des institutions européennes signifie participer à la construction d'une Union qui rassemble aujourd'hui 27 Etats et plus de 500 millions de citoyens. Cette Union est la plus grande révolution pacifique jamais vue. Faire fonctionner cet espace de paix, de prospérité et de solidarité, tel est l'enjeu du projet européen et la mission de la fonction publique européenne.

Des faits des chiffres et des comparaisons

Le coût de la fonction publique européenne représente une part minime du budget UE (5%), dont la moitié pour les salaires (2.6%). Ces pourcentages, très inférieurs à ceux des administrations municipales, régionales et nationales, correspondent à une bonne performance budgétaire et technique.

La fonction publique européenne reste une petite administration, inférieure à celle d'une ville comme Paris (plus de 40.000 titulaires). De plus, on y travaille en 23 langues.

Comme les entreprises employant de la main-d'œuvre internationale ou comme toute autre institution internationale ou mission diplomatique, les institutions européennes doivent offrir des conditions attractives pour compenser les inconvénients de l'expatriation (éloignement de la famille, perte d'emploi du conjoint, etc.), ce qui explique un niveau de salaire plus élevé que dans les fonctions publiques nationales, mais comparable à celui des fonctionnaires des autres organismes internationaux ou des fonctionnaires nationaux en poste à l'étranger.

Nos salaires sont totalement transparents publiés dans le Journal officiel de l'UE. Pas d'avantages en nature : ni voiture de fonction, ni tickets restaurants, pas de 13^e mois ni de pécule de vacance, etc., contrairement à d'autres systèmes de rémunération.

Le choix initial d'une fonction publique indépendante, recrutée par concours constitue une garantie d'objectivité et de capacité de résistance aux pressions des lobbies, professionnels ou nationaux, qui souhaitent infléchir les décisions prises au niveau communautaire.

Depuis 2004, des réformes du service public européen se succèdent avec un objectif affiché d'améliorer les performances et réaliser des économies. Les résultats obtenus sont mitigés : réduction des effectifs, précarité accrue, le travail auprès des institutions européennes devient de moins en moins attractif. Il est désormais difficile de recruter des ressortissants qualifiés des Etats à haut niveau salarial. Ces déséquilibres géographiques menacent l'indépendance et la compétence du service public européen à un moment où il faudrait justement les renforcer.

Nous regrettons que la RTBF et LE SOIR contribuent à cette campagne visant à affaiblir la fonction publique européenne et créent un climat de rejet à l'égard d'une partie de la population de Bruxelles.

Il revient aussi aux médias d'expliquer pourquoi l'Union européenne n'est pas une option, mais une nécessité. Aucun Etat membre, petit ou grand soit-il, ne peut faire face seul aux défis actuels d'une mondialisation sauvage et de crises financières sciemment non contrôlées. C'est dans une Union européenne fidèle aux principes fondateurs, notamment celui de la solidarité, que les réponses seront trouvées pour sauvegarder notre modèle social.

Enfin, plusieurs études indépendantes sur l'impact global des institutions européennes ont bien montré l'importance des créations de valeur ajoutée et d'emplois, non seulement dans la région Bruxelles-capitale, mais sur le pays tout entier : les frais de fonctionnement des institutions stimulent l'économie locale, et le personnel des communautés, les pensionnés (70% continuent à résider en Belgique après leur cessation d'activité) et ceux qui occupent des emplois induits (où la proportion de personnel belge constitue la grande majorité) dépensent en Belgique la plus grande partie de leurs revenus.

La Plate-forme "Europe solidaire, Citoyens gagnants"
Signez la pétition sur notre site www.europe-solidarity.eu



Bibliographie

Robert Lafont et l'occitanisme politique, Gérard Tautil, Collection Minorités nationales, Editions Fédérop, le Pont du Rôle, 24680 Gardonne, www.federop.com, ISBN 978-2-85792-201-8, pp. 213, € 15

Jean-Pierre Gouzy

Robert Lafont, écrivain de langue occitane, poète, universitaire, dont la vie s'est confondue avec le combat pour l'occitanisme culturel et politique, est décédé en juin 2009. Nous étions de la même génération. Le hasard fait que nous nous sommes rencontrés, tout d'abord, dans le Paris de l'après deuxième guerre mondiale, à l'époque où il présentait avec notre ami Bernard Lesfargues, la « jeune poésie occitane ». Puis, nous nous sommes retrouvés en 1964, alors qu'il participait aux

débats conventionnels instaurés par François Mitterrand ; lui, au titre du Comité occitan d'étude et d'action, alors que je défendais, sur les terres d'une gauche qui se voulait « nouvelle », le Front démocratique pour l'Europe fédérale, dont Etienne Hirsch fut le parangon. Mais, surtout, nous avons été amenés à œuvrer de concert, dans la foulée des événements de mai 1968, quand Henri Cartan, Claude Chevalley, Henri Jeanson, Alfred Kastler, Guy Michaud, Jacques Monod (pour ne citer qu'eux) prirent l'initiative de promouvoir le CLAF (Comité de Liaison et d'Action Fédéraliste) dont le manifeste fut, notamment, publié dans la revue *L'Europe en Formation*, en même temps qu'il consacrait un bel article à sa véritable patrie : l'Occitanie.

En fait, après les années triomphantes du bonapartisme gaullien, la société française éprouvait le sentiment qu'il lui fallait se redécouvrir et tenter d'assumer son destin, au-delà de l'itinéraire que « l'homme providentiel » du 18 juin 1940 avait tracé pour elle, sur les ruines du « régime des partis » et d'une éphémère République. De fait, Robert Lafont fut l'un des premiers intellectuels de talent à percevoir la relation qui devait exister entre l'idée nouvelle de la supranationalité, le refus du centralisme autoritaire, la dénonciation de ce qu'il appelait « le colonialisme intérieur ».

Comme le nouveau syndicalisme qu'incarnait alors la CFDT et l'*alma mater* universitaire, l'avant-garde régionaliste tenta d'émerger dans une ère nouvelle. Robert Lafont venait alors, précisément de publier sa *Révolution régionaliste* et son essai *Sur la France* aux éditions Gallimard, dans la collection « Idées ». Ces deux livres ont marqué le tournant d'une époque. Mais, venons-en à l'ouvrage que Fédérop nous propose aujourd'hui... Celui-ci comporte deux parties distinctes. La première présente l'auteur, sa pensée, son action, grâce à Gérard Tautil qui s'efforce de définir la conception « *lafontienne* » d'un occitanisme global : « un humanisme moderne qui refuse autant la séparation des domaines culturels et politiques, que le blocage des dynamiques interrégionales imposé par les États ». Les intitulés des diverses œuvres de Robert Lafont, outre ceux des deux volumes déjà mentionnés, permettent d'ailleurs dès qu'on en a pris connaissance de suivre le cheminement de sa réflexion. Je pense, en particulier, aux textes qu'il développa sur « l'autonomie de la région et l'autogestion », « la décolonisation de la France », « la Nation, l'État, la Région » ou encore « l'État et la langue ».

De fait, « l'après 68 occitan est en phase avec la crise sociale et politique de l'État central, qu'il s'agisse du Larzac ou de la critique d'une certaine globalisation ». Robert Lafont n'épousait pas la tendance « micronationaliste » du mouvement occitan. Il imaginait un socialisme autogestionnaire conforté par la montée des luttes telles qu'elles pouvaient s'observer dans l'Hexagone des années 1960 et 1970. L'auteur retrace minutieusement, d'ailleurs, les péripéties qui marquèrent le combat politique occitan, notamment dans la mouvance des clubs de la Convention des Institutions Républicaines (CIR) et les déceptions qui s'en suivirent. Effectivement, « la Gauche au pouvoir n'ira jamais plus loin qu'une décentralisation timide, sans moyens budgétaires réels, sans compétences suffisamment élargies ».

Les chapitres consacrés aux années 1980, au capitalisme transnational, aux notions de démocratie de proximité, notamment « celle du citoyen et du territoire Oc », au rôle joué par Robert Lafont dans « la refondation de l'idée citoyenne » et « la reconstruction de l'espace occitan » avec le refus de « l'enfermement capitaliste étatique au profit d'une Europe des

peuples et des régions» retiendront particulièrement l'attention. Ces thèmes devaient mener les occitanistes à concevoir l'idée occitane elle-même, en parallèle avec celle de la construction européenne, mais, une fois de plus, l'espoir se meut en déception... «L'Europe» qui se profile à l'horizon est bien celle où les États prétendent ne «rien changer à leurs prérogatives». On doit reconnaître que l'intergouvernementalité préside toujours aux décisions de l'institution. S'il existe, en effet, une indéniable complémentarité entre le combat pour la Fédération européenne et celui des régions en quête d'autonomie, ne nous faisons aucune illusion : la souveraineté de l'État ne se laissera pas remiser au magasin des accessoires historiques sans une explication frontale.

Certes, il est dans le rôle des artisans de l'Europe des régions de «privilegier» la voie discrète mais efficace, des «politiques de proximité» et les «interrégions de diverses échelles». Certes, le principe de subsidiarité figure bien dans le Traité de Lisbonne, de même qu'il existe -quoi qu'on en dise- des instances démocratiques représentatives à Bruxelles (Parlement européen, Conseil économique et social, Comité des régions), mais elles restent conditionnées par une logique : celle des États dont la «règle d'or» continue à corseter la société européenne et à s'incarner dans la société internationale. Comme le dit fort bien le premier «Document» extrait du site du *Parti Occitan*, «l'ONU est une instauration de l'intergouvernementalisme de la Planète. Elle en est en quelque sorte le garant».

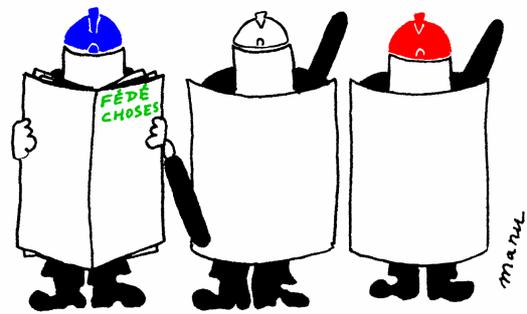
Robert Lafont s'incarne dans la dialectique du «global et du local». Le Parti Occitan se veut celui de «l'altermondialisme», ou plus exactement, celui d'un «rêve d'une autre mobilisation qui passerait par le retour aux écoutes locales et par son nécessaire corollaire : donner la priorité à des productions socialement utiles et nécessaires pour tous». Celui, aussi, d'un fédéralisme voué à la «recomposition géopolitique de l'espace européen» en commençant par la transgression des frontières qui permettrait, par exemple, à l'ensemble occitano-catalan de s'affirmer en tant qu'euro-région.

Il convient donc de remercier Gérard Tautill d'avoir su ramasser en quelques dizaines de pages l'essentiel des thèses qui caractérisent cette pensée «lafontianne» hérétique, éparse dans une bonne vingtaine d'ouvrages et des centaines de publications diverses. Très au-delà de la «quête félibrienne», par nombre de ses aspirations «l'occitanisme global» nous fait même penser au «fédéralisme global» d'Alexandre Marc appréhendant, lui aussi, les concepts de «massification et de standardisation des comportements sociaux et culturels».

La deuxième partie de l'ouvrage présente des «Documents» qui, nous précise l'auteur, «ont circulé sur le site du Parti Occitan, dans le cadre des débats que Robert Lafont a animés». Dans le premier texte, Robert Lafont rappelle l'histoire de «l'occitanisme engagé» depuis 1907, à la lumière des grands changements qui ont marqué la vie politique française. Dans un second, il invite la Convention occitane à prendre toute la mesure des conséquences de la globalisation : Manifeste proclamé sur le Larzac, le 9 août 2002, «*Gardarem la terra*». Un troisième contient ses propositions pour un programme occitan. Daté du 1^{er} janvier 2006, il présente un intéressant bilan critique concernant successivement l'Europe (dont le «projet d'espoir qu'il était au sortir de la guerre s'est alourdi de tellement de contrefaçons et de périls...») ; la France («intoxiquée» de France) dotée d'un État «hyperarchaïque» ; le monde («Empire mondial des Etats-Unis», «Surexploitation de la Planète», «Uniformisation

culturelle», «Humanité au péril de devenir une masse indistincte»). Après la publication d'une réponse de Gustave Alirol et Gérard Tautill, aux «Propositions» programmatiques de Robert Lafont, les deux derniers «Documents» rédigés en langues occitane et française relatent les trois temps de l'histoire du mouvement depuis le début du XX^{ème} siècle (de Mistral et du Félibrige à la Convention Mitterrandienne des Institutions républicaines en 1964 ; des «événements» de Mai 1968 aux combats les plus récents), Robert Lafont a tenu le cap, convaincu, comme il l'était, que «l'émergence historique de l'Occitanie va de pair avec l'affaiblissement du destin centraliste multiséculaire de la France». L'avenir de l'occitanisme politique dépend largement de celui qui a tenté et tente toujours de s'incarner dans le fédéralisme européen. La crise qui ébranle aujourd'hui les États-nations constitutifs de l'Union européenne ne changera pas cette donnée essentielle.

« Faites comme lui, abonnez vous ! »



Fédéchoses

- Pour le fédéralisme

Pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde

- *Fédéchoses*, revue créée au début des années 1970, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste ;
- toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses* ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'U.E.F., de la JEF et du WFM-MFM international ou *Le Taurillon* magazine en ligne créé et animé par les Jeunes Européens - France ;
- *Fédéchoses*, se sent libre de publier les positions publiques des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues, ou les sites, fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

**Paul Collowald**

Ancien correspondant du *Monde* à Strasbourg. Ancien Directeur général de l'information du Parlement européen - Bruxelles

Chers amis,

c'est toujours mon bonheur de se «nourrir» de vos textes, ceux que m'apporte le dernier *Fédéchoses* (n° 153); les uns, d'une rédaction récente, avec mes amis Toulemon et Gouzy, par exemple; ou, revenant en arrière, au printemps 1960, avec Bernard Lesfargues, dont l'évocation de l'Etat-nation est passionnante; et, l'allusion à mon ami dédédé, François Fontaine, reste évidemment émouvante pour moi.

Un petit reproche toutefois à Bernard Lesfargues. A la page 27, première colonne: «Ils parlaient beaucoup de l'Europe, beaucoup plus qu'ils ne travaillaient à sa construction...». «Ils», c'est une terminologie dangereuse à utiliser; plusieurs de nos amis vont se retourner dans leur tombe! Moi-même, je suis un peu choqué, si on trouve qu'il ne s'est rien passé le 9 mai 1950 à Paris, et le 10 mars 1953, à Strasbourg, lorsque Paul-Henri Spaak a remis à Georges Bidault le projet de Traité de Communauté politique, issu des travaux de l'Assemblée Ad Hoc, que, par précaution, nos amis fédéralistes évitaient d'appeler une «assemblée pré-constituante», pour ne pas chatouiller les chastes oreilles de Michel Debré, qui en faisait partie.

Mon ami; ancien collègue du Cabinet Pierre Pflimlin, que je dirigeai en 1956, Jean-Guy Giraud, se donne beaucoup de mal pour ouvrir la voie à une révision du Traité: aurai-je l'ultime joie d'assister, encore, à cet événement?!

Bon courage et très cordialement.

Jacques Vuillemin - Besançon

Droit de vote aux étrangers

La question du droit de vote aux étrangers, pour les élections locales, s'invite à la présidentielle de 2012. Tant mieux. Nicolas Sarkozy a exprimé son refus de cette mesure. Les arguments pour le justifier sont: le lien avec la nationalité, l'absence de réciprocité et le risque de division des Français alors qu'il importe de les rassembler pour affronter la crise. L'argument du lien avec la nationalité ne tient pas, dans la mesure où les

ressortissants de l'UE peuvent voter aux élections locales et même se présenter aux municipales. Dire que le droit de vote aux étrangers va accentuer les divisions entre les Français traduit un manque de volonté politique. L'abolition de la peine de mort divisait bien davantage les Français. Mais François Mitterrand l'a fait. Ancien élu local, je peux témoigner que ces «étrangers» auxquels on refuse le droit de vote participent pleinement à la vie de leur quartier. Non, les vraies raisons sont ailleurs. Il faut ratisser sur les terres du FN.

In memoriam**CHARLES FAVRE**

Militant fédéraliste lyonnais, le médecin psychiatre Charles Favre s'est éteint le 22 décembre au matin.

Durant des décennies le Docteur Favre a lutté contre l'antisémitisme et le racisme. Très engagé auprès des autorités catholiques de Lyon, il a aussi déployé son infatigable militantisme antiraciste à l'Amitié judéo-chrétienne de France dont il était l'un des principaux responsables.

Suite à sa rencontre avec le grand mathématicien Henri Cartan, Président de la section française du MFE, il a aussi été un militant fédéraliste très actif au sein du Mouvement fédéraliste européen puis de l'Union des Fédéralistes européens Rhône-Alpes.

De nombreuses années après une agression, Charles Favre portait encore les séquelles de son enlèvement par des nervis fascistes suite à son activité de premier plan lors des procès à Lyon de Klaus Barbie et de Paul Touvier. *Fédéchoses*, qu'il a bien connu, avait il y a quelques mois rappelé son rôle à l'occasion de la visite à Lyon du Prix Nobel de la Paix Martin Luther King à laquelle, de même que le MFE, il avait été étroitement associé.

L'exemple de Charles Favre continuera de nous inspirer.

BULLETIN D'ABONNEMENT

L'abonnement à *Fédéchoses* comprend l'adhésion à l'association Presse fédéraliste

Nom

Prénom

Adresse

Mail

Normal € 30 - Militant € 50 - Soutien € 100 - le numéro 8 €

Chèque à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE

Maison de l'Europe et des Européens - 13, Rue de l'arbre sec - 69001 Lyon - France

C.C.P. 2490 82 P LYON

FEDECHOSSES - Pour le fédéralisme

Directeur de la publication: Jean-Luc PREVEL - Rédacteur en chef: Jean-François BILLION - Comité de rédaction: Florent BANFI - Ronan BLAISE - Bruno BOISSIERE - Fabien CAZENAVE - Maurice BRAUD - Didier COLMONT - Sandra FERNANDES - Valéry-Xavier LENTZ - Lucio LEVI - Catherine MONTFORT - Michel MORIN - David SOLDINI

Attachée de presse: Sandra FERNANDES - Responsable site web: Valéry-Xavier LENTZ